

Plan Climat Air Énergie Territorial

Programme d'actions

Communauté de communes Terres des Confluences

Décembre 2021



Vu, pour être annexé
à la délibération du
Conseil Communautaire
en date du 14/12/2021
A Castelsarrasin, le 16/12/2021
Le Président



Sommaire

Présentation du plan d’actions	5
AXE 1 : Accompagner les habitants dans la construction, la rénovation et l’usage de leurs logements	11
1.1.1 Accompagner la réhabilitation des logements et lutter contre la précarité énergétique	12
1.1.2. Accompagner la construction neuve performante, intégrant notamment des matériaux biosourcés	15
1.2.1. Déployer des actions d’information et de sensibilisation auprès des habitants	17
1.2.2. Sensibiliser et mobiliser les acteurs professionnels.....	19
AXE 2 Développer une diversité d’énergies renouvelables en maîtrisant les projets	21
2.1.1. Maîtriser les projets et leurs lieux d’implantation.....	22
2.1.2. Participer à la gouvernance des projets et impliquer les habitants	24
2.2.1. Accompagner le développement de projets diffus.....	27
2.2.2. Faciliter l’accès aux ENR à tous	29
AXE3 Aménager le territoire de Terres des Confluences en intégrant les enjeux Air-Énergie-Climat	31
3.1.1. Réduire la consommation d’espace et renforcer l’attractivité des centres-bourgs	32
3.1.2. Prendre en compte l’exposition des populations aux pollutions atmosphériques	36
3.2.2. Aménager et requalifier des parcs d’activités de qualité	40
3.2.1. Intégrer les enjeux du PCAET dans le tissu existant.....	38

Axe 4 -Faciliter l'essor d'une mobilité alternative	42
4.1.1. Développer l'offre de transports en commun, de transports à la demande et d'espaces d'intermodalité	43
4.1.2. Améliorer l'offre cyclable et piétonne	46
4.1.3. Réduire l'impact du fret	48
4.2.1. Soutenir les motorisations alternatives	50
4.2.2. Développer des services innovants à la mobilité et à la non-mobilité	52
4.2.3. Faire connaître l'offre existante	56
Axe 5 Préparer Terres des Confluences aux changements climatiques à venir	58
5.1.1. Prévenir l'impact des fortes chaleurs et ses risques sur la santé	59
5.1.2. Anticiper l'évolution des risques climatiques	62
5.2.1. Préserver la ressource en eau dans tous les secteurs	66
5.2.2. Préserver la biodiversité.....	69
AXE 6 : Faire de l'agriculture et de la forêt durable des piliers de lutte contre le changement climatique	73
6.1.1. Encourager et accompagner les changements de pratiques pour une agriculture durable	75
6.1.2. Renforcer le rôle de la forêt	78
6.2.1. Renforcer la production locale.....	80
6.2.2. Faciliter la distribution locale	83
AXE 7 Favoriser de nouveaux modes de production et de consommation	86
7.1.1. Soutenir une économie verte et circulaire	88
7.1.2. Promouvoir et développer un tourisme local durable.....	90
7.2.1. Encourager la réduction des déchets.....	92

AXE 8 Être exemplaire et mobiliser autour du PCAET	95
8.1.1. Mener une démarche d'exemplarité interne dans toutes les thématiques du PCAET	96
8.1.2. Piloter le PCAET en démarche d'amélioration continue et se donner les moyens de ses ambitions	100
8.2.1. Mettre en place une communication adaptée, poursuivre la concertation et la mobilisation des acteurs	102
8.2.2. Former les acteurs du territoire	105
8.2.3. Accompagner les communes	107

Présentation du plan d'actions

La stratégie du PCAET de Terres des Confluences ou Vision 2030 est structurée en 8 grands axes, qui rassemblent 16 objectifs stratégiques, déclinés en 34 objectifs opérationnels eux-mêmes déclinés en 94 actions qui pourront évoluer dans le temps.

8

AXES

Qui sont les champs d'actions pour répondre aux finalités d'un PCAET

16

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Qui sont les objectifs visés par la politique.

34

OBJECTIFS OPERATIONNELS

Qu'il faut mettre en œuvre aujourd'hui.

94

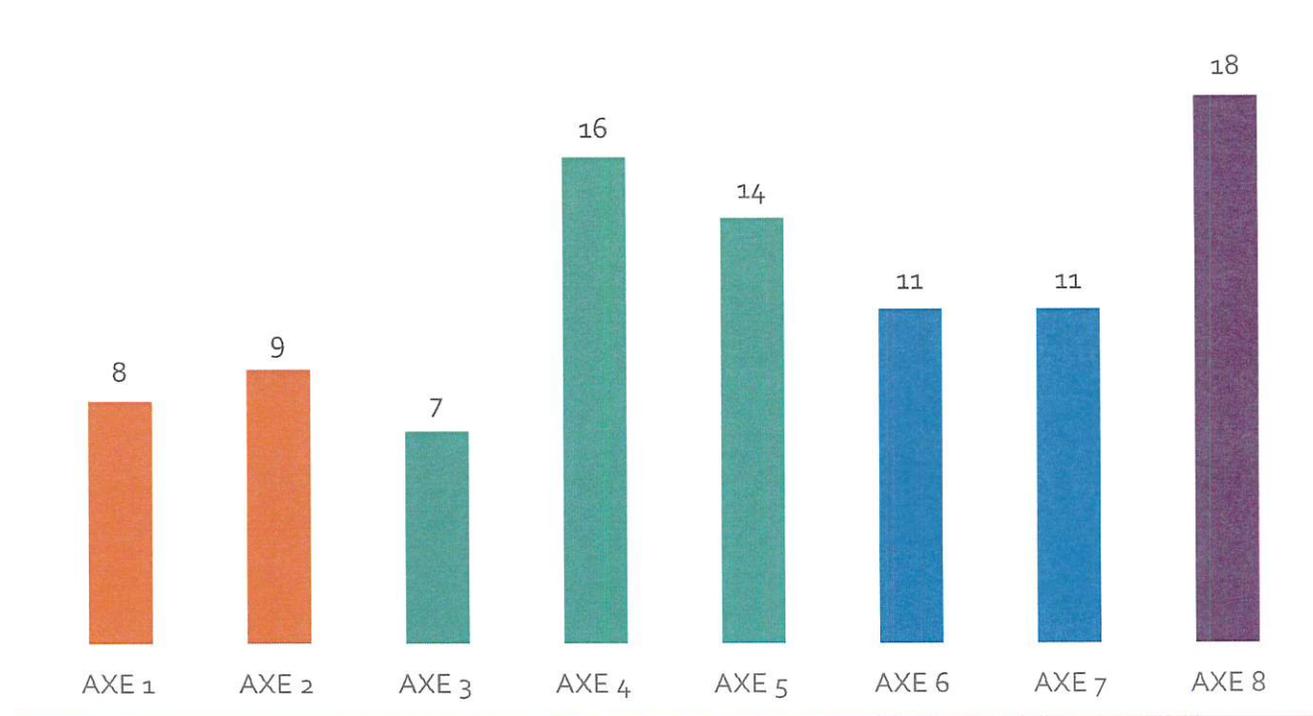
ACTIONS

Qui sont la traduction sur le terrain des objectifs opérationnels fixés.

Les **axes** stratégiques du PCAET de la communauté de communes de Terres des Confluences sont listés dans le tableau suivant.

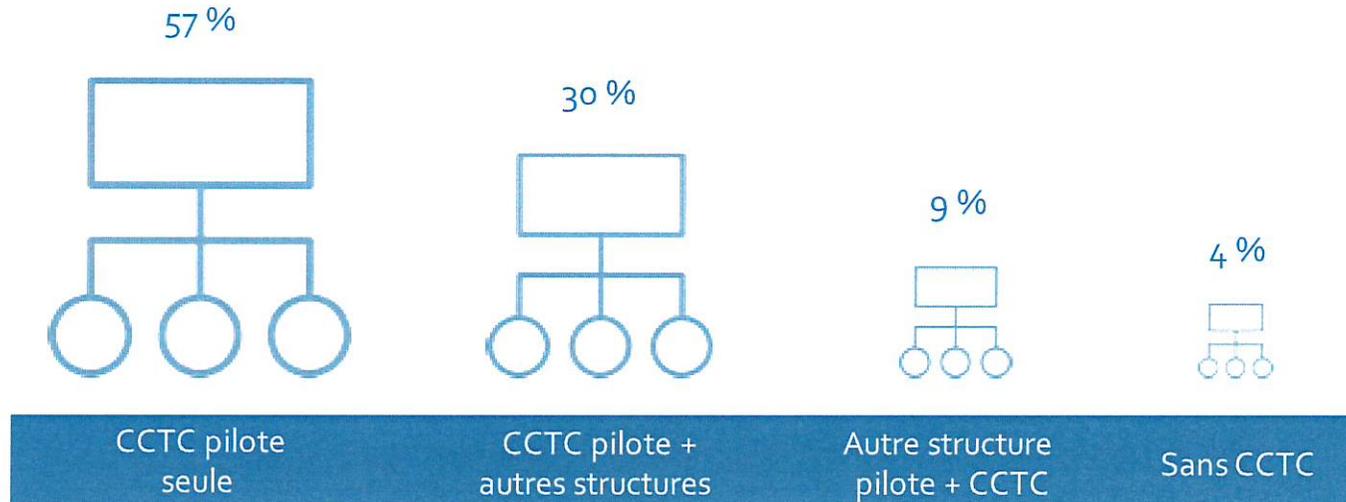
- AXES**
- AXE 1. ACCOMPAGNER LES HABITANTS DANS LA **CONSTRUCTION, LA RENOVATION ET L'USAGE DE LEURS LOGEMENTS**
 - AXE 2. DEVELOPPER UNE DIVERSITE **D'ENERGIES RENOUVELABLES** EN MAÎTRISANT LES PROJETS
 - AXE 3. **AMENAGER** TERRES DES CONFLUENCES EN INTEGRANT LES ENJEUX AIR ENERGIE CLIMAT
 - AXE 4. FACILITER L'ESSOR D'UNE **MOBILITE ALTERNATIVE**
 - AXE 5. PREPARER LE TERRITOIRE DE TERRES DES CONFLUENCES AUX **CHANGEMENTS CLIMATIQUES A VENIR**
 - AXE 6. FAIRE DE L'**AGRICULTURE** ET DE LA **FORET** DURABLE DES PILIERS DE LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE
 - AXE 7. FAVORISER DE **NOUVEAUX MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION**
 - AXE 8. ETRE **EXEMPLAIRE** ET **MOBILISER** AUTOUR DU PCAET

Actuellement, la répartition de ces 94 actions dans les différents axes est représentée par le diagramme ci-dessous.



La répartition du nombre d'actions est relativement hétérogène entre les axes du PCAET puisqu'elle varie de 7 à 18. Ce sont l'axe 4 sur la mobilité et l'axe 8 sur la mobilisation qui concentrent le plus d'actions. Ce constat n'apporte pas d'enseignement sur l'engagement de Terres des Confluences sur chaque domaine du PCAET, car les actions elles-mêmes sont de nature et d'ampleur très diverses (certaines sont des actions ponctuelles et d'autres des stratégies sectorielles déclinées sur plusieurs années).

Le diagramme suivant présente l'implication de la communauté de communes et de ces partenaires dans le pilotage et la réalisation des actions mises en œuvre.

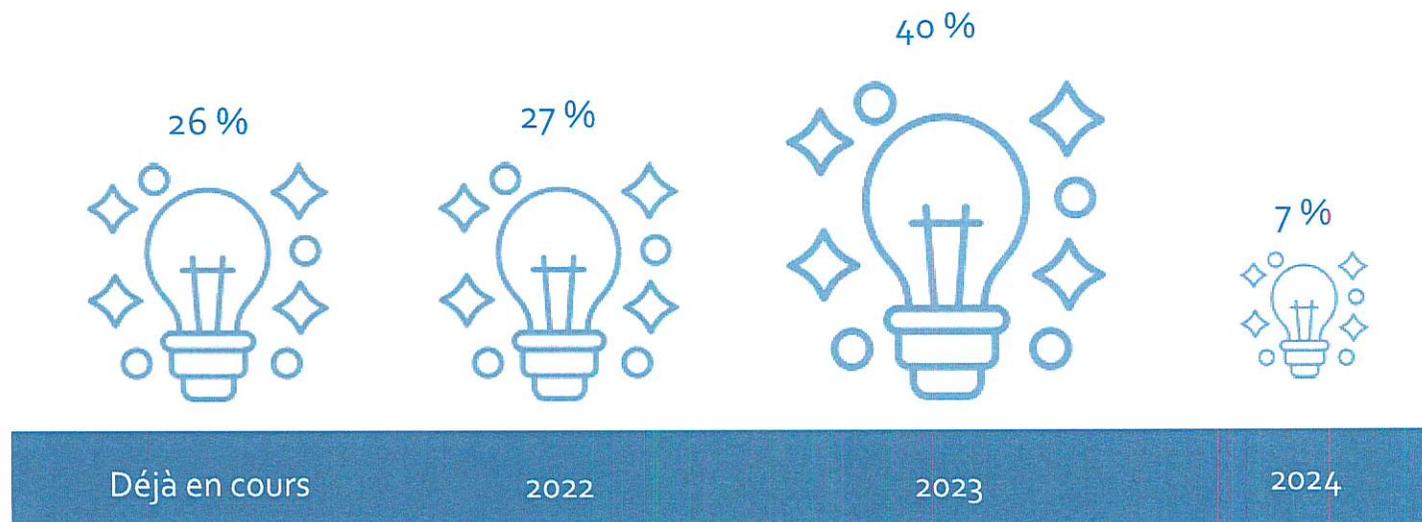


La majeure partie des actions sont pilotées et réalisées par Terres des Confluences seule (57 %). Ensuite, 30 % des actions sont pilotées par elle mais sont co-portées avec des structures partenaires. 9 % des actions sont pilotées par une autre structure en appui avec la communauté de communes.

Seules 4 % des actions sont portées par des partenaires.

Au total, l'intercommunalité est donc impliquée dans le pilotage de 96 % des actions du PCAET.

La répartition des **dates de lancement** des actions du PCAET est représentée avec la schématisation suivante.



A ce stade, 26 % des actions sont déjà en cours. En 2022 27 % d'actions supplémentaires seront lancées. Ainsi, plus de **la moitié du programme sera engagé d'ici l'année prochaine**. Par ailleurs **40 % des actions seront lancées en 2023** et les derniers 7 % en 2024. La totalité des actions sont donc programmées pour un lancement avant la mi-parcours du PCAET. **Ces taux d'engagement à court et moyen termes démontrent l'opérationnalité du programme d'actions.**

Concernant le **financement des actions**, 45 actions, soit près de 50 %, n'ont pas de financements potentiels renseignés. En effet, l'essentiel des actions inscrites dans le programme sont des actions nouvelles qui ont été identifiées dans le cadre de la définition du PCAET et dont la modalité de mise en œuvre reste à approfondir.

Les 94 actions sont regroupées dans 34 fiches objectif. Chacune de ces fiches présente :

- ✓ Des actions portées par la communauté de communes, les communes et leurs partenaires directs,
- ✓ Des actions portées par des partenaires (chambres consulaires, associations, syndicats, etc.) et dans lesquelles ils se sont engagés. Celles-ci seront étoffées dans le cadre de l'animation du PCAET.

Chacune rappelle le contexte local de sa mise en œuvre (justification et état de l'existant), les indicateurs de suivi, comment l'objectif prend en compte les enjeux environnementaux au sens large (évaluation environnementale stratégique) et une partie opérationnelle avec le descriptif détaillé des mesures concrètes programmées.

AR Prefecture

082-200066322-20211216-DEL12202124-DE

Reçu le 16/12/2021

Publié le 16/12/2021

Les fiches objectifs

AXE 1 : Accompagner les habitants dans la construction, la rénovation et l'usage de leurs logements

Finalité :

Diminuer les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre des logements dans le neuf et dans l'ancien

Objectifs quantitatifs :

- ✓ 18 % du parc rénové en 2030, soit 300 logements rénovés par an (100 rénovations lourdes et 200 rénovations partielles)
- ✓ 400 ménages mobilisés sur des éco-gestes/an et le renouvellement de leurs équipements (soit 46 % des ménages en 2030)

Indicateurs de résultats proposés

Suivi annuel

1. Budget public consacré à la rénovation des logements (le budget consommé par la plateforme de rénovation et les financements complémentaires des communes et de la communauté de communes Terres des Confluences) (en €)
2. Nombre de logements rénovés en rénovation globale et en rénovation partielle via les dispositifs publics existants. (100 rénovations lourdes et 200 partielles)

Suivi tous les 3 ans

3. Consommation énergétique du résidentiel (en GWh)
4. Émissions de gaz à effet de serre du résidentiel (en teqCO₂)
5. Facture énergétique des habitants du territoire (en €/an/hab.)

N° Fiche	1.1.1 Accompagner la réhabilitation des logements et lutter contre la précarité énergétique	
Descriptif et enjeux	<p>Axe 1 – Accompagner les habitants dans la construction, la rénovation et les usages de leurs logements</p> <p>Objectif stratégique 1.1. Accompagner les projets</p> <p>Sur le territoire, la consommation d'énergie des bâtiments résidentiels représente 36 % des consommations totales d'énergie et 9% des émissions de gaz à effet de serre. Il s'agit donc d'une question importante vis-à-vis des enjeux Climat-Air-Énergie.</p> <p>Le développement de conseils aux habitants et de dispositifs d'accompagnement est un levier essentiel pour atteindre les objectifs du PCAET. En termes de conseil, il s'agit dans un premier temps de renforcer le guichet unique Rénov'Occitanie, son action et sa présence sur le territoire. Concernant les dispositifs d'accompagnement, une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat -Renouvellement urbain (OPAH-RU) est opérationnelle sur le centre de Moissac et permet le cofinancement des rénovations. Une étude pour la mise en place d'une OPAH sur tout le territoire est en cours.</p> <p>L'un des grands enjeux de ces dispositifs est d'offrir aux habitants la possibilité de démultiplier les rénovations en articulant conseil, accès au financement et mise en relation avec des entrepreneurs locaux partenaires.</p> <p>Par ailleurs, un ménage est considéré comme en situation de précarité énergétique lorsqu'il dépense 8 % de son revenu disponible dans les factures énergétiques de son logement. C'est un enjeu social important, qui s'accompagne dans les zones rurales du coût supplémentaire élevé de la mobilité, souvent en voiture individuelle. Il s'agit donc également de mettre en œuvre de manière progressive des actions de repérage de personnes en difficulté et d'accompagnement individuel en s'appuyant sur les acteurs sociaux. L'objectif est par la suite d'accompagner ces personnes en difficultés dans la réhabilitation de leur logement.</p>	
Liens avec les objectifs réglementaires	<ul style="list-style-type: none"> X Réduction des émissions de GES <li style="padding-left: 20px;">Séquestration carbone X Maîtrise de la consommation d'énergie <li style="padding-left: 20px;">Production et consommation d'ENR 	<ul style="list-style-type: none"> Matériaux biosourcés X Qualité de l'air Adaptation
Indicateurs de moyens	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en place une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) à l'échelle intercommunale, en complément de dispositifs communaux ✓ Mettre en place des mesures de repérage des personnes en situation de précarité énergétique 	
Éléments de l'EES à prendre en compte dans la	<p>Un point de vigilance est soulevé quant à l'intégration paysagère et patrimoniale dans la démarche de construction, rénovation et réhabilitation énergétique du bâti. A prendre en compte dans leur mise en œuvre.</p>	

AR Prefecture

082-200066322-20211216-DEL12202124-DE

Reçu le 16/12/2021

Publié le 16/12/2021

mise en œuvre des actions

Un second point de vigilance est soulevé concernant la nuisance sonore induite sur les travaux de réhabilitation et de construction, ainsi que des équipements mis en œuvre (pompe à chaleur, ...).

Actions programmées

Nom	Descriptif	Porteurs	Partenaires	Financements	Lancement
Mettre en place une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) à l'échelle intercommunale, en complément de dispositifs communaux	En complément de l'OPAH-RU portant sur le centre de Moissac, mise en place d'un dispositif d'OPAH à l'échelle intercommunale qui prend en compte l'intégration paysagère et patrimoniale et les nuisances sonores dans la mise en œuvre (notamment dans le cas de développement des PAC Air-Air).	CCTC	Communes (notamment CCAS) DDT ANAH CAF ADIL 82 CAUE MSA CMA CAPEB	Fonds privés (ONG) ANAH/action logement CD82 Région (FEDER ; éco-chèque) Communes	2022
Mettre en place des mesures de repérage des personnes en situation de précarité énergétique	Définir les critères d'identification de la précarité énergétique Mobiliser les acteurs du territoire susceptibles d'être des "donneurs d'alerte" Définir les modalités d'identification des ménages Communiquer en amont du repérage et en aval pour orienter vers le guichet Rénov'Occitanie du CAUE 82	CCTC	Communes (CCAS) Opérateur OPAH Associations Maison des solidarités ADEME ANAH CAUE ADIL Bailleurs sociaux PETR Conseil départemental France Service Etat Mutualité sociale agricole (MSA) Caisses de retraite Travailleurs sociaux et médicaux Agences immobilières Fournisseurs/distributeurs d'énergie	FEDER CD82 ANAG FSL	2022

N° Fiche	1.1.2. Accompagner la construction neuve performante, intégrant notamment des matériaux biosourcés								
	Axe 1 – Accompagner les habitants dans la construction, la rénovation et les usages de leurs logements								
	Objectif stratégique 1.1. Accompagner les projets								
Descriptif et enjeux	<p>Sur le territoire, la consommation d'énergie des bâtiments résidentiels représente 36 % des consommations totales d'énergie et 9% des émissions de gaz à effet de serre. Il s'agit donc d'une question importante vis-à-vis des enjeux Climat-Air-Énergie. Or si l'enjeu des rénovations est prioritaire, il ne faut pas négliger la construction neuve, surtout sur un territoire où une forte croissance démographique est prévue dans les années à venir.</p> <p>Cette fiche a également pour objectif de renforcer l'utilisation de matériaux naturels à travers le développement de la construction bois et de l'usage des biomatériaux de manière générale. Cela sera rendu possible par l'exemplarité des constructions publiques et par l'information des habitants.</p>								
Liens avec les objectifs réglementaires	<table border="0"> <tr> <td>X Réduction des émissions de GES</td> <td>X Matériaux biosourcés</td> </tr> <tr> <td>X Séquestration carbone</td> <td>X Qualité de l'air</td> </tr> <tr> <td>X Maîtrise de la consommation d'énergie</td> <td>X Adaptation</td> </tr> <tr> <td>Production et consommation d'ENR</td> <td></td> </tr> </table>	X Réduction des émissions de GES	X Matériaux biosourcés	X Séquestration carbone	X Qualité de l'air	X Maîtrise de la consommation d'énergie	X Adaptation	Production et consommation d'ENR	
X Réduction des émissions de GES	X Matériaux biosourcés								
X Séquestration carbone	X Qualité de l'air								
X Maîtrise de la consommation d'énergie	X Adaptation								
Production et consommation d'ENR									
Indicateurs de moyens	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Impulser et promouvoir la construction bois sur le territoire via le levier de la commande publique et la communication ✓ Identifier les filières locales et communiquer 								
Éléments de l'EES à prendre en compte dans la mise en œuvre des actions	<p>Un point de vigilance est soulevé quant à l'intégration paysagère et patrimoniale dans la démarche de construction, rénovation et réhabilitation énergétique du bâti. A prendre en compte dans leur mise en œuvre.</p> <p>Un second point de vigilance est soulevé concernant la nuisance sonore induite sur les travaux de réhabilitation et de construction ainsi que des équipements mis en œuvre (pompe à chaleur, ...).</p>								

Actions programmées

Nom	Descriptif	Porteurs	Partenaires	Financements	Lancement
Impulser et promouvoir la construction bois sur le territoire via le levier de la commande publique et la communication	<p>Etudier l'opportunité de signer la charte "Pacte construction bois" proposée par l'Union Régionale des collectivités forestières d'Occitanie afin d'engager la communauté de communes et les communes en faveur de l'utilisation du bois pour les projets de construction et de rénovation de leurs bâtiments intégrant les enjeux patrimoniaux</p> <p>Etudier l'opportunité d'engager la collectivité, via une délibération, à évaluer pour chaque projet la possibilité d'exiger du bois local (certifié ou équivalent)</p> <p>Prévoir des chantiers à faible nuisances et intégrer les nuisances dans les projets</p>	CCTC	Union régionale des collectivités forestières Occitanie Association Fibois Occitanie CRPF ONF PNR Causses du Quercy (le plus proche) Envirobât CMA FFB	Appels à Projet régionaux	2023
Identifier les filières locales et communiquer	<p>Identifier les filières locales afin de les promouvoir en priorité</p> <p>Communiquer / sensibiliser les professionnels et les particuliers (communication classique, organisation de séminaires/forums en partenariat avec des partenaires, visite de sites/projets...)</p>	CCTC	CAUE CAPEB CCI CMA CA CAUE ADEME CeRCAD Réseau ADEME "bâtiment durable" Envirobat Occitanie	Région ADEME	2024

N° Fiche	1.2.1. Déployer des actions d'information et de sensibilisation auprès des habitants	
	Axe 1 – Accompagner les habitants dans la construction, la rénovation et les usages de leurs logements	
	Objectif stratégique 1.2. Mobiliser les habitants et les acteurs	
Descriptif et enjeux	<p>Le secteur résidentiel est le deuxième secteur le plus consommateur d'énergie après les transports. Le levier d'actions de réduction énergétique au niveau des logements résidentiels est donc très important.</p> <p>Il s'agit dans cette fiche d'informer et de sensibiliser les habitants du territoire pour qu'ils exploitent au mieux les outils d'accompagnement mis à leur disposition sur le territoire.</p> <p>Des permanences du guichet unique Rénov'Occitanie (géré par le CAUE) sont déjà existantes sur le territoire afin d'apporter du conseil aux habitants pour mieux maîtriser leurs consommations et dépenses énergétiques. Il s'agit essentiellement de renforcer son action et de démultiplier les informations par tous les canaux de communication disponibles.</p>	
Liens avec les objectifs réglementaires	<p>X Réduction des émissions de GES</p> <p>Séquestration carbone</p> <p>X Maîtrise de la consommation d'énergie</p> <p>Production et consommation d'ENR</p>	<p>Matériaux biosourcés</p> <p>X Qualité de l'air</p> <p>Adaptation</p>
Indicateurs de moyens	<p>✓ Soutenir le développement du guichet Rénov'Occitanie du CAUE 82</p> <p>✓ Mettre en place un plan de communication et de sensibilisation en partenariat avec les acteurs du territoire</p>	
Éléments de l'EES à prendre en compte dans la mise en œuvre des actions	Pas de point de vigilance	
Commentaires		

Actions programmées

Nom	Descriptif	Porteurs	Partenaires	Financements	Lancement
Soutenir le développement du guichet Rénov'Occitanie du CAUE 82	<p>Faire vivre les permanences du guichet Rénov'Occitanie mises en place sur le territoire : étudier régulièrement les besoins du territoire afin d'adapter le service proposé et le développer davantage si nécessaire (augmentation des permanences, diversification des lieux de permanences, animations sur les marchés, visites de sites, campagne de cartographie thermique des logements...)</p> <p>Communiquer auprès de la population et des partenaires sur l'existence de ces permanences</p>	CCTC	CAUE Communes Conseil régional AREC (service SPIRE) ABF DDT (service habitat) ANAH ADEME Bailleurs sociaux CMA CAPEB FFB Qualibat Association CLER Professionnels de l'immobilier Architectes Fournisseurs d'énergie (via les CEE)	ADEME CEE Région (SPIRE/SARE) Tiers financement CCTC (convention et financements potentiels)	Déjà en cours
Mettre en place un plan de communication et de sensibilisation en partenariat avec les acteurs du territoire	<p>Mettre en place un plan de communication et de sensibilisation à l'échelle de la CCTC et des communes</p> <p>Mettre en place des partenariats avec les structures proposant des actions de sensibilisation (CAUE, radios locales, structures scolaires et sportives, associations locales, entreprises...)</p>	CCTC	Communes Opérateur OPAH ADEME CAUE Région Groupe citoyen Fournisseurs d'énergie UNCCAS Associations locales	Région	2022

N° Fiche	1.2.2. Sensibiliser et mobiliser les acteurs professionnels	
Descriptif et enjeux	<p>Axe 1 – Accompagner les habitants dans la construction, la rénovation et les usages de leurs logements</p> <p>Objectif stratégique 1.2. Mobiliser les habitants et les acteurs</p> <p>Le secteur résidentiel est le deuxième secteur le plus consommateur d'énergie après les transports. Le levier d'actions de réduction énergétique au niveau des logements résidentiels est donc très important.</p> <p>La communication sur la construction durable et la rénovation auprès des acteurs professionnels (constructeurs, architectes, investisseurs, services collectivités) permet d'agir directement à la source sur l'augmentation de la performance énergétique des logements. La prise en compte des enjeux énergétiques dès la construction de nouveaux logements permet d'éviter la mise en place d'éventuelles opérations de rénovation. Un travail de sensibilisation sur la rénovation des logements existants peut également être réalisé auprès des bailleurs sociaux.</p>	
Liens avec les objectifs réglementaires	<p>X Réduction des émissions de GES Séquestration carbone</p> <p>X Maîtrise de la consommation d'énergie Production et consommation d'ENR</p>	<p>Matériaux biosourcés</p> <p>X Qualité de l'air Adaptation</p>
Indicateurs de moyens	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Travailler avec les bailleurs sociaux à la rénovation des logements ✓ Sensibiliser et accompagner les professionnels via l'organisation d'évènements et de formations 	
Éléments de l'EES à prendre en compte dans la mise en œuvre des actions	Pas de point de vigilance	

Actions programmées

Nom	Descriptif	Porteurs	Partenaires	Financements	Lancement
Travailler avec les bailleurs sociaux à la rénovation des logements	Organiser des points réguliers avec les bailleurs sociaux du territoire afin de tirer le bilan des engagements réalisés dans le cadre des conventions d'utilité sociale (CUS).	CCTC	Communes Bailleurs sociaux ADIL CD82 ADEME Région PETR CAUE		2022
Sensibiliser et accompagner les professionnels via l'organisation d'évènements et de formations	<p>Organisation d'évènements favorisant les rencontres multi-acteurs (séminaires, visites de sites...) en appui sur les acteurs locaux</p> <p>Etudier la possibilité de mettre en place des sessions de formations collectives en partenariat avec les acteurs du territoire organisant des formations (labellisation RGE...)</p>	CCTC	Communes CAUE ABF CAPEB CCI CMA ADEME CeRCAD Réseau ADEME "bâtiment durable" Envirobot Occitanie		2023

AXE 2 développer une diversité d'énergies renouvelables en maîtrisant les projets

Finalités : Développer les énergies renouvelables pour faire baisser les émissions de GES et réduire la dépendance du territoire aux énergies fossiles importées et par conséquent la facture énergétique du territoire

Objectifs pour 2030 : multiplier par 2 l'existant, soit 14 GWh d'énergies renouvelables (ENR) installées annuellement

Indicateurs de résultats proposés

Suivi annuel

6. Budget de la communauté de communes Terres des Confluences dépensé pour soutenir l'émergence des projets d'énergie renouvelable (en €)

Suivi tous les 3 ans

7. Puissance installée d'énergie renouvelable sur le territoire (en GW)
8. Production d'énergie renouvelable sur le territoire (en GWh/an)
9. Production d'électricité renouvelable (en MWh/an)
10. Production de chaleur/froid renouvelable (en MWh/an)

N° Fiche	2.1.1. Maîtriser les projets et leurs lieux d'implantation	
Descriptif et enjeux	<p>Axe 2 – Développer une diversité d'énergies renouvelables en maîtrisant les projets Objectif stratégique 2.1. Accompagner un développement de projets centralisés (de grande taille) dans un cadre choisi et maîtrisé</p> <p>Les énergies renouvelables locales représentent 7% des consommations d'énergie finale du territoire. La stratégie du territoire sur le développement des énergies renouvelables vise à quadrupler le rapport production locale/consommation locale à l'horizon 2030 (en passant de 7% à 30%). Cette stratégie permet d'approcher l'objectif de 32% fixé par la loi de transition énergétique. Pour cela, le territoire peut s'appuyer sur un fort potentiel de développement en particulier concernant la méthanisation et l'énergie solaire. Un potentiel moyen a également été identifié pour le développement de la géothermie, du bois énergie, du solaire thermique et de la récupération de chaleur.</p> <p>Le potentiel pour le développement des énergies renouvelables est donc diversifié mais il s'agit de se doter de moyens permettant un fort développement dans un cadre maîtrisé et contrôlé par les collectivités. Ainsi, ces outils doivent permettre de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Repérer les potentiels et maîtriser le foncier : grandes surfaces inexploitées et proches des postes sources pour le développement photovoltaïque, parkings et surfaces artificialisées pour des ombrières - Prendre en compte les autres enjeux environnementaux (biodiversité et paysage en particulier) 	
Liens avec les objectifs réglementaires	<p>X Réduction des émissions de GES Séquestration carbone Maîtrise de la consommation d'énergie</p> <p>X Production et consommation d'ENR</p>	<p>Matériaux biosourcés Qualité de l'air Adaptation</p>
Indicateurs de moyens	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Élaborer un schéma local de développement des énergies renouvelables ✓ Porter et animer une charte pour les projets d'énergies renouvelables ✓ Créer des groupes de travail multi-acteurs 	
Éléments de l'EES à prendre en compte dans la mise en œuvre des actions	<p>Un point de vigilance est soulevé quant à l'intégration paysagère et patrimoniale dans la démarche de construction, rénovation et réhabilitation énergétique du bâti. A prendre en compte dans leur mise en œuvre.</p> <p>Un point de vigilance est soulevé quant au risque d'impacts environnementaux des différentes techniques de production d'énergie renouvelable.</p>	

Actions programmées

Nom	Descriptif	Porteurs	Partenaires	Financements	Lancement
Élaborer un schéma local de développement des énergies renouvelables	<p>Définir une véritable stratégie ENR 2030-2050 pour le territoire afin d'identifier précisément les lieux d'implantation (prioritairement les friches, parkings, délaissés d'autoroute, sites pollués...), leurs dimensionnements et les acteurs potentiels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - décliner localement le schéma ENR (PV, méthanisation et éolien) élaboré à l'échelle du département du 82 - au-delà des 3 axes traités dans le cadre du schéma départemental, étudier les autres filières ENR potentielles (géothermie notamment) - réaliser un zoom sur les bâtiments communaux et intercommunaux - intégrer la prise en compte des autres enjeux environnementaux et patrimoniaux (biodiversité, paysage), pour des projets choisis et intégrés au territoire 	CCTC	DDT SDE Gestionnaires de réseaux Communes	ADEME	2023
Porter et animer une charte pour les projets d'énergies renouvelables	<p>Mettre en place une charte permettant de cadrer l'installation des projets d'énergies renouvelables sur le territoire, reposant principalement sur la définition de critères d'éligibilité des projets au financement public (exemple : lieu d'installation (ancien site pollué, friche...) ; capital ouvert à la participation citoyenne...)</p> <p>Cette charte d'engagement reposera a minima sur une cosignature de la CCTC, des communes, des porteurs de projets intéressés (charte pouvant être gage de label pour les porteurs de projets signataires) et éventuellement de certains partenaires institutionnels</p>	CCTC	PETR ? DDT Région Etat Communes Gestionnaires de réseaux	FEDER	2023
Créer des groupes de travail multi-acteurs	<p>En cas de sollicitation d'un porteur de projet, organisation d'un groupe de travail réunissant l'ensemble des acteurs concernés : mise en réseau / facilitation des échanges entre le porteur de projet, la(es) collectivité(s) et les partenaires ; facilitation des études à réaliser</p>	CCTC DDT	Communes Gestionnaires de réseaux		Déjà en cours

N° Fiche

2.1.2. Participer à la gouvernance des projets et impliquer les habitants

Axe 2 – Développer une diversité d'énergies renouvelables en maîtrisant les projets

Objectif stratégique 2.1. Accompagner un développement de projets centralisés (de grande taille) dans un cadre choisi et maîtrisé

Descriptif et enjeux

Les énergies renouvelables locales représentent 7% des consommations d'énergie finale du territoire. La stratégie du territoire sur le développement des énergies renouvelables vise à quadrupler le rapport production locale/consommation locale à l'horizon 2030 (en passant de 7% à 30%). Cette stratégie permet d'approcher l'objectif de 32% fixé par la loi de transition énergétique. Pour cela, le territoire peut s'appuyer sur un fort potentiel de développement en particulier concernant la méthanisation et l'énergie solaire. Un potentiel moyen a également été identifié pour le développement de la géothermie, du bois énergie, du solaire thermique et de la récupération de chaleur.

Le potentiel pour le développement des énergies renouvelables est donc diversifié mais il s'agit de se doter de moyens permettant un fort développement dans un cadre maîtrisé et contrôlé par les collectivités. Ainsi, ces outils doivent permettre de :

- Participer financièrement au montage de projet de manière à ce que les retombées financières bénéficient aux collectivités locales,
- Concerter les habitants en amont des projets, pour les associer à leur conception et produire des projets acceptables. Les associer par le biais de financements participatifs qui permettent également aux habitants de bénéficier financièrement des projets locaux.

Liens avec les objectifs réglementaires

- X Réduction des émissions de GES
- Séquestration carbone
- Maîtrise de la consommation d'énergie
- X Production et consommation d'ENR

Matériaux biosourcés
Qualité de l'air
Adaptation

Indicateurs de moyens

- ✓ Développer la participation financière publique aux projets d'énergie renouvelable via le lancement d'appels à projet sur les sites à fort potentiel
- ✓ Concerter en amont des projets et encourager le financement participatif via l'adhésion ou la création d'une structure spécialisée

Éléments de l'EES à prendre en compte dans la

Un point de vigilance est soulevé quant à la mise en œuvre de techniques/technologies économes en énergie (production d'énergie renouvelable, ...) pouvant avoir un impact sur le paysage, le patrimoine, les continuités écologiques et la biodiversité. A prendre en compte dans leur mise en œuvre.

AR Prefecture

082-200066322-20211216-DEL12202124-DE

Reçu le 16/12/2021

Publié le 16/12/2021

**mise en œuvre
des actions**

A large, empty rectangular box with a thin orange border, positioned to the right of the 'mise en œuvre des actions' label.

Actions programmées

Nom	Descriptif	Porteurs	Partenaires	Financements	Lancement
Développer la participation financière publique aux projets d'énergie renouvelable via le lancement d'appels à projet sur les sites à fort potentiel	Financer les projets portés par les signataires de la charte (et lauréats des appels à projets) Identification des sites à fort potentiel dans le schéma intercommunal ENR	CCTC	Communes	Feder Région Département ADEME SDE	2024
Concier en amont des projets et encourager le financement participatif via l'adhésion ou la création d'une structure spécialisée	Adhérer et/ou mettre en place un partenariat avec une/des structure(s) spécialisée(s) afin de bénéficier d'un accompagnement pour le développement de projets citoyens d'énergies renouvelables Etudier l'opportunité de créer une société publique ouverte à l'investissement citoyen pour favoriser l'émergence de projets d'énergie renouvelable locaux Communiquer auprès du grand public, des porteurs de projets et des collectivités	CCTC	Communes Associations locales et nationales ADEME AREC Région Porteurs de projets Gestionnaires de réseaux et distributeurs d'électricité		2024

N° Fiche	2.2.1. Accompagner le développement de projets diffus	
Descriptif et enjeux	<p>Axe 2 – Développer une diversité d'énergies renouvelables en maîtrisant les projets</p> <p>Objectif stratégique 2.2. Accompagner une diversité de projets diffus (de petite taille)</p> <p>Pour atteindre les objectifs en matière de développement des énergies renouvelables, il est essentiel à la fois de favoriser l'émergence de projets d'envergures et de nombreux projets de plus faible dimension de manière diffuse.</p> <p>L'accompagnement de ce type de projet passe par la communication et la sensibilisation sur les bénéfices apportés par les sources d'énergies renouvelables par rapport aux énergies non renouvelables (autoconsommation). Il s'agit également d'identifier les espaces pouvant accueillir les projets de petites tailles à travers la réalisation d'études et de lever les freins à leur implantation. Enfin il s'agit également d'animer les acteurs économiques afin de favoriser l'émergence de projets divers (solaire, méthanisation, géothermie, récupération de chaleur, ...).</p>	
Liens avec les objectifs réglementaires	<p>X Réduction des émissions de GES</p> <p>Séquestration carbone</p> <p>Maîtrise de la consommation d'énergie</p> <p>X Production et consommation d'ENR</p>	<p>Matériaux biosourcés</p> <p>Qualité de l'air</p> <p>Adaptation</p>
Indicateurs de moyens	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Recenser les professionnels locaux et les accompagner vers les certifications en partenariat avec les structures qualifiées ✓ Etudier les potentiels de développement de projets diffus dans le cadre du schéma local ENR et les communiquer 	
Éléments de l'EES à prendre en compte dans la mise en œuvre des actions	<p>Un point de vigilance est soulevé quant à la mise en œuvre de techniques/technologies économes en énergie (production d'énergie renouvelable, ...) pouvant avoir un impact sur le paysage, le patrimoine, les continuités écologiques et la biodiversité. A prendre en compte dans leur mise en œuvre.</p> <p>Un second point de vigilance est soulevé quant au risque d'impacts environnementaux des différentes techniques de production d'énergie renouvelable.</p>	

Actions programmées					
Nom	Descriptif	Porteurs	Partenaires	Financements	Lancement
Recenser les professionnels locaux et les accompagner vers les certifications en partenariat avec les structures qualifiées	<p>Lien avec l'axe 1 : identification des filières locales et sensibilisation / accompagnement des professionnels du bâtiment</p> <p>Prise en compte des aspects paysagers et patrimoniaux dans la mise en place des projets d'énergies renouvelables grâce au guichet Renov'Occitanie.</p>	CCTC	CCI CMA CA Gestionnaires de réseaux et distributeurs d'électricité ADEME CAUE CAPEB SDE Associations		2024
Etudier les potentiels de développement de projets diffus dans le cadre du schéma local ENR et les communiquer	<p>Réaliser un état des lieux afin de recenser les producteurs potentiels (notamment de méthanisation : secteurs agricoles et industriels (déchets verts), cantines, boues d'épuration, ordures ménagères...) et les consommateurs potentiels (installations énergivores notamment).</p> <p>Étudier le potentiel lié aux gisements de bois local pour développer la filière bois-énergie sur le territoire</p> <p>Étudier l'opportunité du bois énergie dans les projets publics (installation de chaufferies), véritables leviers en faveur du développement d'une filière locale bois-énergie</p>	CCTC	Communes Coordonnateur CLS CCTC DDT SDE ADEME ARS ATMO OCCITANIE CAUE Gestionnaires de réseaux CRPF ONF PNR (Causse du Quercy) Union régionale des collectivités forestières Occitanie Association Fibois Occitanie (interprofession) Réseau bois-énergie Occitanie Comité interprofessionnel du bois énergie	CD 82 Région PETR	2023

N° Fiche	2.2.2. Faciliter l'accès aux ENR à tous	
Descriptif et enjeux	<p>Axe 2 – Développer une diversité d'énergies renouvelables en maîtrisant les projets</p> <p>Objectif stratégique 2.2. Accompagner une diversité de projets diffus (de petite taille)</p> <p>Pour faciliter l'accès aux énergies renouvelables à tous, il s'agit d'animer le développement de ces ENR auprès d'une grande diversité d'acteurs : habitants, collectivités, industriels et agriculteurs.</p> <p>Une diversité d'outils seront mobilisés dans cet objectif : sensibilisation, diagnostic et animation pour faire émerger des projets, accompagnement.</p> <p>Cette action concerne aussi bien les projets d'énergie renouvelable électrique que les projets de production de chaleur renouvelable qui sont par nature diffus et nécessitent une animation locale. Il s'agira notamment de développer les réseaux de chaleur biomasse sur le territoire.</p>	
Liens avec les objectifs réglementaires	<p>X Réduction des émissions de GES</p> <p>Séquestration carbone</p> <p>Maîtrise de la consommation d'énergie</p> <p>X Production et consommation d'ENR</p>	<p>Matériaux biosourcés</p> <p>Qualité de l'air</p> <p>Adaptation</p>
Indicateurs de moyens	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Accompagner les porteurs de projets au montage de leurs dossiers (aide administrative) ✓ Étudier l'opportunité de mettre en place un cadastre solaire 	
Éléments de l'EES à prendre en compte dans la mise en œuvre des actions	<p>Un point de vigilance est soulevé quant à la mise en œuvre de techniques/technologies économes en énergie (production d'énergie renouvelable, ...) pouvant avoir un impact sur le paysage, le patrimoine, les continuités écologiques et la biodiversité. A prendre en compte dans leur mise en œuvre.</p>	

Actions programmées

Nom	Descriptif	Porteurs	Partenaires	Financements	Lancement
Accompagner les porteurs de projets au montage de leurs dossiers (aide administrative)	Orienter, principalement via le service instructeur de la CCTC et le guichet Rénov'Occitanie, les porteurs de projets vers des structures de conseil à l'installation d'énergies renouvelables Prise en compte des nuisances dans la mise en place des projets d'énergies renouvelables grâce au guichet Rénov'Occitanie.	CCTC	ADEME CAUE Associations locales		2023
Etudier l'opportunité de mettre en place un cadastre solaire	Réflexion à mener en partenariat avec les EPCI voisins	CCTC	PETR Intercommunalités voisines CAUE		2023

AXE3 Aménager le territoire de Terres des Confluences en intégrant les enjeux Air-Énergie-Climat

Finalités :

- ✓ Faire en sorte que l'aménagement du territoire permette aux habitants de trouver une bonne qualité de vie et d'adopter des modes de vie durable
- ✓ Renforcer l'attractivité des centres-bourgs

Pas d'objectifs quantitatifs

Indicateurs de résultats proposés

Suivi annuel

11. Nombre de bâtiments et de friches réhabilités en application du PLH et des OPAH
12. Montant des aides affectées et consommées au soutien des services et commerces de proximité

Suivi tous les 3 ans

13. Évolution des émissions de polluants en pourcentage (NO_x, PM₁₀, PM_{2.5}, NH₃)
14. Rapport annuel entre nouvelle surface construite ou réhabilitée sur des sites en reconversion
15. Surface annuelle artificialisée (en ha/an)

N° Fiche	3.1.1. Réduire la consommation d'espace et renforcer l'attractivité des centres-bourgs	
Descriptif et enjeux	Axe 3 – Aménager Terres des Confluences en intégrant les enjeux Air Energie Climat	
	Objectif stratégique 3.1. Aménager durablement le territoire	
Liens avec les objectifs réglementaires	<ul style="list-style-type: none"> X Réduction des émissions de GES X Séquestration carbone X Maîtrise de la consommation d'énergie Production et consommation d'ENR 	<ul style="list-style-type: none"> Matériaux biosourcés X Qualité de l'air X Adaptation
Indicateurs de moyens	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Approuver un PLUi-H prenant en compte le PCAET à l'échelle de l'aménagement global du territoire ✓ Inciter à la réhabilitation des bâtiments et des friches via l'application du PLH et des OPAH ✓ Poursuivre et développer les aides et les accompagnements aux services et aux commerces de proximité ✓ Bénéficier d'un accompagnement pérenne d'un prestataire extérieur en matière d'aménagement durable (quartiers, espaces publics, voirie...) 	

AR Prefecture

082-200066322-20211216-DEL12202124-DE

Reçu le 16/12/2021

Publié le 16/12/2021

Éléments de l'EES à prendre en compte dans la mise en œuvre des actions

Un point de vigilance est soulevé sur le risque d'atteinte à la qualité du paysage urbain et du cadre de vie par l'évolution des formes urbaines (plus denses, moins consommatrices d'espaces).

Commentaires

En lien avec les actions relatives à la mobilité et à la végétalisation des centres bourgs

Actions programmées

Nom	Descriptif	Porteurs	Partenaires	Financements	Lancement
Approuver un PLUi-H prenant en compte le PCAET à l'échelle de l'aménagement global du territoire	Mettre en application les objectifs nationaux relatifs à la réduction de la consommation d'espace et à la protection des espaces naturels et agricoles et des continuités écologiques	CCTC	Communes		2022
Inciter à la réhabilitation des bâtiments et des friches via l'application du PLH et des OPAH	Mettre en application les mesures prévues dans le PLH, l'OPAH de la CCTC et l'OPAH-RU de Moissac : aides financières à la réhabilitation et à la valorisation du bâti architectural ; accompagnement des propriétaires de logements vacants identifiés pour la remise en location de leurs biens (prime, sécurisation dans la gestion de biens...) ; stratégie de veille et d'acquisition foncière sur les secteurs présentant un fort potentiel de mutabilité (cartographie des sites opportuns en zone urbaine pour la réhabilitation, la démolition/reconstruction et la construction neuve (friches, dents creuses)) En complément, identifier les investisseurs/porteurs de projets potentiels	CCTC Communes	ADEME CAUE ABF Région DDT Bailleurs sociaux et constructeurs Syndicats de propriétaires (UNPI) EPF SAFER	Contrat bourg-centre Contrat de ville Fonds de concours CCTC	2022
Poursuivre et développer les aides et les accompagnements aux services et aux commerces de proximité	Aides financières, services, mise à disposition de locaux (bourse des locaux ; boutique à l'essai ; communication...)	Communes CCTC	Région Etat Chambre consulaires Réseau commerce, ville et territoire Partenaires privés	Contrats bourgs-centre Contrat de ville Fonds de concours CCTC FISAC (fonds d'intervention pour la sauvegarde de l'artisanat et du commerce)	Déjà en cours

AR Prefecture

082-200066322-20211216-DEL12202124-DE

Reçu le 16/12/2021

Publié le 16/12/2021

Bénéficiaire d'un accompagnement pérenne d'un prestataire extérieur en matière d'aménagement durable (quartiers, espaces publics, voirie...)	Accompagnement de la CCTC et des communes dans leurs projets : conseil (végétalisation, piétonisation, matériaux durables, lieux de socialisation, etc.), recherche de financements, appui à la mise en place de dispositifs (ex : plantation de végétaux en pied d'immeubles)	CCTC			2023
---	--	------	--	--	------

N° Fiche	3.1.2. Prendre en compte l'exposition des populations aux pollutions atmosphériques	
	Axe 3 – Aménager Terres des Confluences en intégrant les enjeux Air Energie Climat	
	Objectif stratégique 3.1. Aménager durablement le territoire	
Descriptif et enjeux	<p>La prise en compte de l'exposition des populations aux pollutions atmosphériques est un enjeu majeur de l'aménagement durable du territoire. Il s'agit de prendre en compte les pollutions atmosphériques liées aux activités du territoire qui peuvent nuire à la santé des habitants. Le transport routier correspond au secteur le plus émetteur de polluants atmosphériques (notamment NOX), suivi du secteur agricole (émissions de NH3) et du secteur résidentiel (émissions de NMCOV liées à l'utilisation de solvants et émissions de particules fines et NOx liées au système de chauffage bois).</p> <p>L'enjeu consiste donc à protéger les populations en amont en adaptant au mieux la construction des logements dans des zones éloignées des activités polluantes du territoire (transports, agriculture). La création de barrières naturelles végétales pourrait également limiter l'exposition des populations aux pollutions atmosphériques (plantation d'arbres entre la zone d'activités et les logements). La réglementation sur l'installation des activités nuisantes en milieu urbain a également un rôle important à jouer pour la protection des habitants.</p>	
Liens avec les objectifs réglementaires	<p>Réduction des émissions de GES Séquestration carbone Maîtrise de la consommation d'énergie Production et consommation d'ENR</p>	<p>Matériaux biosourcés Qualité de l'air Adaptation</p>
Indicateurs de moyens	<p>✓ Mener une réflexion avec les acteurs institutionnels sur les solutions à mettre en place pour lutter contre la pollution atmosphérique</p>	
Éléments de l'EES à prendre en compte dans la mise en œuvre des actions	<p>Pas de point de vigilance</p>	
Commentaires	<p>Liens avec les fiches objectifs 6.1.1 et l'axe 4</p>	

Actions programmées

Nom	Descriptif	Porteurs	Partenaires	Financements	Lancement
Mener une réflexion avec les acteurs institutionnels sur les solutions à mettre en place pour lutter contre la pollution atmosphérique	<p>S'appuyer sur les dispositifs et acteurs existants pour repérer les éventuels lieux d'exposition afin de rechercher des solutions adaptées au cas par cas.</p> <p>Action en lien avec diverses actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mesures du PLUi-H pour limiter les expositions (haies végétalisées...) (cf. axe 3) - Accompagnements au développement de l'agriculture durable (cf. axe 6) - Commande de produits biologiques dans le cadre des marchés publics (cf. axes 6 et 8) - Communication de conseils pour limiter les émissions et l'exposition (émissions agricoles, industrielles, de transports...) (cf. axe 8) - Développement de la mobilité alternative à la voiture individuelle (cf. actions axe 4) 	CCTC	Communes ARS DDT Chambre d'agriculture CCI CMA Atmo-Occitanie		2022

N° Fiche

3.2.1. Intégrer les enjeux du PCAET dans le tissu existant

Descriptif et enjeux

Axe 3 – Aménager Terres des Confluences en intégrant les enjeux Air Energie Climat

Objectif stratégique 3.2. Développer des projets d'aménagement exemplaires

La prise en compte des enjeux du PCAET dans les projets de construction ou d'aménagement est primordial afin de réduire l'impact environnemental des activités du territoire. Le PLUi-H porté par Terres des Confluences doit être compatible avec le PCAET. De nombreux leviers d'actions du PCAET relèvent des questions d'aménagement qui peuvent ainsi être articulés avec ceux du PLUi-H.

Les principaux leviers à activer dans les projets d'aménagement sont :

- Permettre et favoriser le développement des énergies renouvelables,
- Inciter la construction de logements performants énergétiquement et intégrant des matériaux biosourcés,
- Travailler sur les formes urbaines de manière à rapprocher l'habitat des lieux d'emploi et de service, et faciliter les déplacements doux
- Intégrer les enjeux d'adaptation au changement climatique : confort d'été, végétalisation pour réduction des îlots de chaleur, maîtrise des eaux de ruissellement, renforcer les trames vertes et bleues pour renforcer la biodiversité, limiter l'imperméabilisation et prendre en compte les risques.

Liens avec les objectifs réglementaires

X Réduction des émissions de GES
 X Séquestration carbone
 X Maîtrise de la consommation d'énergie
 X Production et consommation d'ENR

X Matériaux biosourcés
 X Qualité de l'air
 X Adaptation

Indicateurs de moyens

✓ Faciliter la prise en compte des enjeux du PCAET via des mesures de sensibilisation en complément du PLUi-H

Éléments de l'EES à prendre en compte dans la mise en œuvre des actions

Un point de vigilance est soulevé sur le risque d'atteinte à la qualité du paysage urbain et du cadre de vie par l'évolution des formes urbaines (plus denses, moins consommatrices d'espaces).

Actions programmées

Nom	Descriptif	Porteurs	Partenaires	Financements	Lancement
Faciliter la prise en compte des enjeux du PCAET via des mesures de sensibilisation en complément du PLUi-H	Proposer des animations de sensibilisation et de conseil auprès des porteurs de projets en partenariat divers acteurs du territoire, notamment le CAUE (coupler les conseils du service instruction et du CAUE pour les rendez-vous de pré-projets)	CCTC	Communes CAUE Agence de l'eau ADEME Associations locales Aménageurs	Région Agence de l'eau ADEME	2023

N° Fiche	3.2.2. Aménager et requalifier des parcs d'activités de qualité									
Descriptif et enjeux	<p>Axe 3 – Aménager Terres des Confluences en intégrant les enjeux Air Energie Climat</p> <p>Objectif stratégique 3.2. Développer des projets d'aménagement exemplaires</p> <p>Les zones d'activités font partie des espaces urbanisés. Ils offrent des activités et des services participant au fonctionnement du territoire. A ce titre, la qualité de leur aménagement fait partie intégrante de la qualité urbaine du territoire et participe à la qualité de vie des habitants.</p> <p>Comme pour tout projet urbain, il est également souhaitable de maîtriser l'impact environnemental de ces espaces que ce soit dans leurs aménagements ou leur gestion. Ainsi ce peuvent être des lieux propices au développement des énergies renouvelables, des réseaux de chaleur, de maîtrises des îlots de chaleur et de consommation d'eau, de construction de bâtiments exemplaires, etc.</p> <p>C'est pourquoi il est prévu d'intégrer pleinement les enjeux environnementaux dans la création des nouvelles zones ou dans la réhabilitation des 7 zones existantes sur le territoire de l'intercommunalité Terres des Confluences.</p>									
Liens avec les objectifs réglementaires	<table border="0"> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/> Réduction des émissions de GES</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> Matériaux biosourcés</td> </tr> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/> Séquestration carbone</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> Qualité de l'air</td> </tr> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/> Maîtrise de la consommation d'énergie</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> Adaptation</td> </tr> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/> Production et consommation d'ENR</td> <td></td> </tr> </table>		<input checked="" type="checkbox"/> Réduction des émissions de GES	<input checked="" type="checkbox"/> Matériaux biosourcés	<input checked="" type="checkbox"/> Séquestration carbone	<input checked="" type="checkbox"/> Qualité de l'air	<input checked="" type="checkbox"/> Maîtrise de la consommation d'énergie	<input checked="" type="checkbox"/> Adaptation	<input checked="" type="checkbox"/> Production et consommation d'ENR	
<input checked="" type="checkbox"/> Réduction des émissions de GES	<input checked="" type="checkbox"/> Matériaux biosourcés									
<input checked="" type="checkbox"/> Séquestration carbone	<input checked="" type="checkbox"/> Qualité de l'air									
<input checked="" type="checkbox"/> Maîtrise de la consommation d'énergie	<input checked="" type="checkbox"/> Adaptation									
<input checked="" type="checkbox"/> Production et consommation d'ENR										
Indicateurs de moyens	<input checked="" type="checkbox"/> Appliquer une charte environnementale dans les nouvelles zones d'activités et réaménager plus durablement les zones déjà existantes									
Éléments de l'EES à prendre en compte dans la mise en œuvre des actions	<p>Un point de vigilance est soulevé sur le risque d'atteinte à la qualité du paysage urbain et du cadre de vie par l'évolution des formes urbaines (plus denses, moins consommatrices d'espaces).</p>									
Commentaires	<p>Articulation avec l'Axe 8</p>									

Actions programmées

Nom	Descriptif	Porteurs	Partenaires	Financements	Lancement
Appliquer une charte environnementale dans les nouvelles zones d'activités et réaménager plus durablement les zones déjà existantes	<p>En complément des chartes d'aménagement paysager et architectural déjà applicables dans les zones d'activité de Barrès II et Barrès III, élaborer une charte environnementale sur la zone d'activité de Fleury ainsi que sur toute future zone éventuellement créée</p> <p>Poursuivre l'étude de requalification des zones d'activité en faveur d'aménagements plus durables (exemple : instauration de modes doux)</p>	CCTC	Communes (ZA communales) CCI CMA ADEME AREC Région CAUE DREAL EPF Associations locales	Région	Déjà en cours

Axe 4 -Faciliter l'essor d'une mobilité alternative

Finalités : Faciliter l'essor d'une mobilité alternative afin de réduire la consommation d'énergie fossile du transport de personnes et de marchandises et par conséquent les émissions de gaz à effet de serre

Objectifs quantitatifs :

- ✓ 200 conducteurs/an mobilisés sur le covoiturage
- ✓ 200 salariés en télétravail 1j/semaine en plus par an
- ✓ 100 personnes abandonnent la voiture pour la plupart de leurs trajets (transports en commun et mobilités douces)
- ✓ +120 véhicules alternatifs/an (5 % des véhicules en 2030)
- ✓ 1 % d'optimisation annuelle du fret

Indicateurs de résultats proposés

Suivi annuel

16. Budget annuel de la communauté de communes de Terres des Confluences consacré à la politique mobilité alternative

Suivi tous les 3 ans

- 17. Émissions de gaz à effet de serre du transport routier (en $teqCO_2$)
- 18. Consommation énergétique du transport routier (en GWh)
- 19. Parts modales pour les déplacements domicile-travail pour la voiture, le vélo et les transports en commun (en %)

N° Fiche	4.1.1. Développer l'offre de transports en commun, de transports à la demande et d'espaces d'intermodalité					
Descriptif et enjeux	<p>Axe 4 – Faciliter l'essor d'une mobilité alternative</p> <p>Objectif stratégique 4.1. Renforcer les infrastructures supports de déplacements alternatifs</p> <p>Sur le territoire de Terres des Confluences, les transports représentent 33% des consommations totales d'énergie et 29% des émissions de gaz à effets de serre. Les déplacements de personnes représentent la part la plus importante du trafic routier (environ 65% des émissions de GES du secteur). Les déplacements en voiture sont responsables de 59% des émissions de GES du secteur des transports. Or, 60% des flux domicile-travail s'effectuent au sein du périmètre de l'intercommunalité. Ainsi, afin de réduire les consommations d'énergies et les émissions de GES liées aux transports, il est important de proposer une offre alternative de qualité aux déplacements en véhicules personnels sur le territoire.</p> <p>La communauté de communes Terres des Confluences assure les travaux d'entretiens et d'aménagements sur certaines voiries et intervient dans le financement de certains aménagements routiers mais elle n'a pas de compétence en matière de mobilité.</p> <p>L'enjeu consiste ici à développer une offre locale complémentaire aux infrastructures de déplacements alternatifs créées à l'échelle régionale. Pour cela, il s'agit de travailler avec la région sur la définition d'une stratégie, conduisant à la mise en œuvre d'une mixité de solutions adaptées aux spécificités du territoire et à développer localement une offre intermodale.</p> <p>En parallèle les élus du territoire sont mobilisés pour le maintien des 3 gares existant sur le territoire et de leur niveau de desserte.</p>					
Liens avec les objectifs réglementaires	<table border="0"> <tr> <td data-bbox="479 922 1265 997"> <p>X Réduction des émissions de GES Séquestration carbone</p> </td> <td data-bbox="1279 922 1960 997"> <p>Matériaux biosourcés</p> </td> </tr> <tr> <td data-bbox="479 1002 1265 1070"> <p>X Maîtrise de la consommation d'énergie Production et consommation d'ENR</p> </td> <td data-bbox="1279 1002 1960 1070"> <p>X Qualité de l'air Adaptation</p> </td> </tr> </table>		<p>X Réduction des émissions de GES Séquestration carbone</p>	<p>Matériaux biosourcés</p>	<p>X Maîtrise de la consommation d'énergie Production et consommation d'ENR</p>	<p>X Qualité de l'air Adaptation</p>
<p>X Réduction des émissions de GES Séquestration carbone</p>	<p>Matériaux biosourcés</p>					
<p>X Maîtrise de la consommation d'énergie Production et consommation d'ENR</p>	<p>X Qualité de l'air Adaptation</p>					
Indicateurs de moyens	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Réaliser une étude de mobilité sur le territoire ✓ Soutenir l'usage du train et préserver les 3 gares et développer les espaces d'intermodalité ✓ Développer l'offre de transports en commun et de transports à la demande 					
Éléments de l'EES à prendre en compte dans la	<p>Un point de vigilance est soulevé quant à l'impact potentiel paysager du développement.</p>					

AR Prefecture

082-200066322-20211216-DEL12202124-DE
Reçu le 16/12/2021
Publié le 16/12/2021

**mise en œuvre
des actions**



Actions programmées

Nom	Descriptif	Porteurs	Partenaires	Financements	Lancement
Réaliser une étude de mobilité sur le territoire	Réaliser une étude de mobilité globale afin de réaliser un diagnostic du territoire et de définir, en fonction des enjeux, une stratégie (qui sera déclinée en actions)	CCTC	Communes Région DDT SNCF Opérateurs locaux Associations locales CCAS OTI et structures touristiques	Région (via le PETR pour projets d'intermodalité) Europe Etat	2022
Soutenir l'usage du train, préserver les trois gares et développer les espaces d'intermodalité	Soutenir et aménager de véritables espaces d'intermodalité sur le territoire : arrêts de transports en commun ; aires de covoiturage ; services de location de voitures/vélo ; points d'attache sécurisés pour les vélos ; départ/arrivée de pistes cyclables Communiquer au niveau local sur les horaires de train	Communes / CCTC	Région SNCF	Région (via le PETR pour projets d'intermodalité) Europe Etat CD32 (Vélo voie verte)	Déjà en cours
Développer l'offre de transport en commun et de transport à la demande	Conforter les services existants et développer une offre complémentaire connectée à l'offre existante en s'appuyant notamment sur les structures locales. Améliorer le maillage : notamment desserte des villages et liaison Castelsarrasin-Moissac Améliorer l'offre pour tout type d'usagers, notamment pour les personnes âgées, les jeunes ou encore la clientèle itinérante touristique.	CCTC Communes	Région Département CCAS CLS OTI et structures touristiques Opérateurs locaux Associations locales Rézo-Pouce (séniors)	Région Europe Etat	2023

N° Fiche	4.1.2. Améliorer l'offre cyclable et piétonne	
Descriptif et enjeux	<p>Axe 4 – Faciliter l'essor d'une mobilité alternative</p> <p>Objectif stratégique 4.1. Renforcer les infrastructures supports de déplacements alternatifs</p> <p>Le développement des déplacements doux et en particulier le vélo nécessite un aménagement du territoire spécifique afin d'être attractif et de pouvoir être utilisé en toute sécurité.</p> <p>En centre-bourgs, comme en liaisons intercommunales, la sécurisation des aménagements et leur continuité est un élément essentiel. Pour cela, le principal objectif consiste à développer le schéma des modes doux existant à l'ensemble du territoire. L'objectif de ce schéma intercommunal étant de prévoir des aménagement cohérents (continuité, sécurité). La mise en œuvre opérationnelle étant progressivement réalisée par les gestionnaires de voirie concernés (Terres de Confluences, communes, Département).</p> <p>Au-delà des aménagements, le développement de déplacements doux passe également par le développement d'une offre de services notamment en matière de cycles. L'amélioration de l'offre touristique de mobilité douce est également un enjeu important.</p>	
Liens avec les objectifs réglementaires	<p>X Réduction des émissions de GES Séquestration carbone</p> <p>X Maîtrise de la consommation d'énergie Production et consommation d'ENR</p>	<p>Matériaux biosourcés</p> <p>X Qualité de l'air Adaptation</p>
Indicateurs de moyens	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Étendre le schéma des modes doux à l'ensemble du territoire ✓ Favoriser l'achat de vélos ✓ Mettre en place un service de réparation et de location de vélos en appui sur les structures locales 	
Éléments de l'EES à prendre en compte dans la mise en œuvre des actions	<p>Un point de vigilance est soulevé quant à la formalisation d'un réseau d'aires de co-voiturage et de pistes cyclables en tant que source d'imperméabilisation des sols. Il est donc recommandé de prévoir la gestion des eaux de ruissellement dans les aménagements.</p>	

Actions programmées

Nom	Descriptif	Porteurs	Partenaires	Financements	Lancement
Étendre le schéma des modes doux à l'ensemble du territoire	<p>Mettre en œuvre les actions du schéma des modes doux élaboré sur les communes de Castelsarrasin, Moissac, Lizac, Boudou, Montesquieu et Durfort-Lacapelette</p> <p>Etendre le schéma des modes doux actuel aux autres communes du territoire (volet constitutif de l'étude mobilité si possible). Objectif : bénéficier d'un véritable plan de déplacements doux intercommunal permettant d'avoir une vision d'ensemble pour la continuité et la qualité/sécurité des aménagements (itinéraires et stationnements).</p> <p>Les actions prévues dans le cadre du schéma des modes doux sont notamment : carte intercommunale des itinéraires cyclables et pédestres ; aménagements doux et signalétique ; communication et sensibilisation</p> <p>Prévoir la gestion des eaux de ruissellement dans les aménagements</p>	CCTC	Communes Région Département OTI Agence de développement touristique du 82 ADEME Etablissements scolaires Associations locales (sportives ; handicap...) Loueurs de vélos Conseil départemental (voie verte) Citoyens	Région Europe Etat CD32 (Vélo voie verte)	2022
Favoriser l'achat de vélos	Etudier notamment l'opportunité de proposer une aide financière à l'achat de vélos (classique, électrique, cargo...).	CCTC			2023
Mettre en place un service de réparation et de location de vélos en appui sur les structures locales	Envisager la création de plusieurs antennes sur le territoire	CCTC	OTI Communes Associations locales Partenaires privés	Région	2023

N° Fiche	4.1.3. Réduire l'impact du fret	
Descriptif et enjeux	<p>Axe 4 – Faciliter l'essor d'une mobilité alternative</p> <p>Objectif stratégique 4.1. Renforcer les infrastructures supports de déplacements alternatifs</p> <p>Les livraisons de marchandises et de colis participent aux consommations d'énergie et aux émissions de gaz à effet de serre sur le territoire (28% des émissions du secteur des transport). Elles ont également un impact négatif sur la qualité de l'air et produisent des nuisances sonores.</p> <p>Afin de réduire l'impact du fret plusieurs pistes de travail sont à engager :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer des alternatives au fret routier (transport fluvial, plateformes multimodales, fret ferroviaire) - Limiter le trafic des poids lourds en centre bourg - Mettre en place des politiques relatives aux livraisons de derniers km et proposer des solutions mutualisées pour la livraison de colis - Développer l'offre en bio-GNV et en hydrogène vert sur le territoire - Accompagner les acteurs de la logistique à la transformation de la filière 	
Liens avec les objectifs réglementaires	<p>X Réduction des émissions de GES</p> <p>Séquestration carbone</p> <p>X Maîtrise de la consommation d'énergie</p> <p>X Production et consommation d'ENR</p>	<p>Matériaux biosourcés</p> <p>X Qualité de l'air</p> <p>Adaptation</p>
Indicateurs de moyens	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Consulter, mettre en réseau et sensibiliser les acteurs économiques pour développer des alternatives au fret routier ✓ Offrir des alternatives au gasoil pour le fret en étudiant la pertinence de développer des bornes biogaz/hydrogène 	
Éléments de l'EES à prendre en compte dans la mise en œuvre des actions	Pas de point de vigilance.	
Commentaires	En lien avec les fiches sur le développement ENR, dont la méthanisation	

Actions programmées

Nom	Descriptif	Porteurs	Partenaires	Financements	Lancement
Consulter, mettre en réseau et sensibiliser les acteurs économiques pour développer des alternatives au fret routier	<p>Consulter les entreprises du territoire afin d'analyser leurs besoins en termes de transport et les solutions possibles (ferroutage, plateforme multimodale...)</p> <p>Inciter les entreprises du territoire au développement de l'économie circulaire et notamment à l'étude commune de leurs flux liés aux transports afin de mutualiser les besoins sur une même zone géographique (Cf. action axe 7 : économie circulaire)</p>	CCTC	SCNF ADEME (viacombi.eu) Europe CCI CA CMA Sociétés de transport locales Entreprises du territoire ayant des flottes importantes Communes et EPCI voisins	Région Europe Etat	2024
Offrir des alternatives au gazoil pour le fret en étudiant la pertinence de développer des bornes biogaz/hydrogène	<p>Étudier la pertinence de développer des bornes biogaz/hydrogène sur les zones d'activité et à proximité de la sortie d'autoroute de Castelsarrasin</p> <p>Étudier l'opportunité de valoriser la filière agricole locale</p>	SDE TEREGA GRDF CCTC	ADEME DREAL Région (appels à projet) Sociétés de transport locales Entreprises du territoire ayant des flottes importantes Vinci ?	Syndicat d'énergie Collectivités territoriales ADEME Partenaires privés Gestionnaire de réseau...	Déjà en cours

N° Fiche	4.2.1. Soutenir les motorisations alternatives	
Descriptif et enjeux	<p>Axe 4 – Faciliter l’essor d’une mobilité alternative</p> <p>Objectif stratégique 4.2. Proposer une offre de service à la mobilité et à la non-mobilité</p> <p>Sur le territoire, les déplacements représentent 33% des consommations totales d’énergie et 29 % des émissions de gaz à effets de serre. Les déplacements en voiture sont responsables de 59% des émissions de GES du secteur des transports. Il faut également noter que 60% des flux domicile-travail s’effectuent au sein du périmètre de l’intercommunalité. Cette importance permet de soulever l’enjeu de l’offre de motorisations alternatives à la voiture individuelle à l’échelle de l’intercommunalité.</p> <p>Ainsi, afin de réduire les consommations d’énergies et les émissions de GES liées aux transports, il est primordial de proposer une offre alternative de qualité aux véhicules personnels. Il s’agit donc ici d’encourager l’utilisation de motorisations alternatives (électrique, hybride, GNV, ...) qui sont moins émettrices que les moteurs thermiques à travers le développement des bornes électriques ou de stations GNV/hydrogène.</p>	
Liens avec les objectifs réglementaires	<p>X Réduction des émissions de GES</p> <p>Séquestration carbone</p> <p>X Maîtrise de la consommation d’énergie</p> <p>Production et consommation d’ENR</p>	<p>Matériaux biosourcés</p> <p>X Qualité de l’air</p> <p>Adaptation</p>
Indicateurs de moyens	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Étudier l’opportunité de développer des bornes électriques supplémentaires ainsi que des bornes GNV et Hydrogène (hors fret) ✓ Instaurer le stationnement gratuit pour les véhicules propres 	
Éléments de l’EES à prendre en compte dans la mise en œuvre des actions	<p>La réduction des déplacements individuels diminue toutes nuisances et pollutions induites (bruit et qualité de l’air) ainsi que les risques de contamination des eaux (fuites). La création des aires peut renforcer l’imperméabilisation des sols. Il est donc recommandé de réaliser des aménagements de stationnement avec des sols perméables.</p>	
Commentaires		

Actions programmées

Nom	Descriptif	Porteurs	Partenaires	Financements	Lancement
Étudier l'opportunité de développer des bornes électriques supplémentaires ainsi que des bornes GNV et Hydrogène (hors fret)	<p>Étudier l'opportunité d'implanter des bornes électriques supplémentaires s'il existe un besoin</p> <p>Étudier l'opportunité de déployer des bornes alternatives (GNV/hydrogène), principalement pour les flux importants (flottes de véhicules publics, flottes de véhicules d'entreprises)</p> <p>Communiquer sur les bornes de recharge électrique existantes</p> <p>Réaliser des aménagements de stationnement avec des sols perméables</p>	SDE TEREGA GRDF CCTC	DREAL ADEME Région	Appel à projet région	Déjà en cours
Instaurer le stationnement gratuit pour les véhicules propres	Étudier la possibilité d'étendre la gratuité aux véhicules d'autopartage et de covoiturage	Communes CCTC			2022

N° Fiche

4.2.2. Développer des services innovants à la mobilité et à la non-mobilité

Descriptif et enjeux

Axe 4 – Faciliter l'essor d'une mobilité alternative

Objectif stratégique 4.2. Proposer une offre de service à la mobilité et à la non-mobilité

Les déplacements sont le premier poste en matière de consommation d'énergie sur le territoire et le risque d'augmentation du prix des carburants sur la prochaine décennie est important. Il s'agit donc d'un enjeu majeur, sur un territoire rural où le besoin de déplacements est important.

Il faut donc accompagner et favoriser une diversité de nouveaux services à la mobilité et à la non-mobilité afin de réduire les déplacements et l'utilisation des véhicules individuels. La communauté de communes et le département du Tarn-et-Garonne ont déjà commencé à soutenir le co-voiturage sur le territoire en créant et finançant un parking de co-voiturage à Castelsarrasin sur l'autoroute A62. De plus, il existe sur le territoire un réseau de covoiturage innovant (Rezo Pouce, système d'autostop) qui pourrait être mieux valorisé.

Il s'agira donc ici de favoriser le développement de solutions similaires de co-voiturage et d'autopartage.

Des services de non-mobilité permettant de limiter les déplacements individuels sont également nécessaires. Cela passe par le développement de tiers lieux / espaces de coworking, de commerces et services itinérants et de proximité ou encore par l'accompagnement des entreprises au développement notamment du télétravail. L'intercommunalité a commencé à développer ce type de service innovant avec la création du 1^{er} tiers-lieu U&CO, espace dédié au travail partagé dans la commune de Moissac.

Liens avec les objectifs réglementaires

X Réduction des émissions de GES

Séquestration carbone

Matériaux biosourcés

X Qualité de l'air

X Maîtrise de la consommation d'énergie

Adaptation

Production et consommation d'ENR

Indicateurs de moyens

- ✓ Développer le maillage de tiers-lieux et d'espaces de co-working
- ✓ Accompagner le développement du co-voiturage
- ✓ Accompagner le développement de l'auto-partage via du stationnement réservé et de la communication
- ✓ Accompagner les entreprises dans la réduction des déplacements (PDE - PDle) et le développement du télétravail via de la communication et de la sensibilisation
- ✓ Faciliter l'émergence de commerces et de services itinérants ou de proximité (permanences) via une analyse des besoins/opportunités et le lancement d'appels à projets

AR Prefecture

082-200066322-20211216-DEL12202124-DE

Reçu le 16/12/2021

Publié le 16/12/2021

**Éléments de l'EES
à prendre en
compte dans la
mise en œuvre
des actions**

Pas de point de vigilance

Actions programmées

Nom	Descriptif	Porteurs	Partenaires	Financements	Lancement
Développer le maillage de tiers-lieux et d'espaces de co-working	<p>Etudier l'opportunité de créer des tiers-lieux supplémentaires au-delà des deux tiers-lieux existant (Moissac) et en projet (La Ville Dieu du Temple)</p> <p>Communiquer sur les tiers lieux ouverts et les mettre en réseau</p>	CCTC	Région PETR ? Collectivités territoriales Fondations Entreprises	Collectivités territoriales Fondations Entreprises	Déjà en cours
Faciliter le développement du covoiturage	<p>Dans le cadre de l'étude mobilité à mener, analyser les besoins d'aires de covoiturage sur le territoire : recenser les aires (officielles ou non officielles déjà existantes) et aménager ou créer de nouvelles aires, notamment à proximité des nœuds routiers existants et des arrêts de transports en commun (gares, arrêts de bus...).</p> <p>Travailler en collaboration avec Rézo-Pouce pour faciliter le développement de son dispositif</p> <p>Aire de covoiturage située à la sortie d'autoroute de Castelsarrasin : - mener une enquête de satisfaction auprès des usagers - communiquer davantage sur son existence et ses modalités d'utilisation</p>	CCTC Communes	Communes VINCI DDT ADEME Département Région Rézo Pouce		2023
Accompagner le développement de l'auto-partage via du stationnement réservé et de la communication	<p>Dans le cadre des compétences communales ou intercommunales (voirie - police spéciale de la circulation et du stationnement) : Réservation d'espaces de stationnement aux véhicules labellisés « autopartage », Application de tarifs préférentiels et communication</p> <p>Dans le cadre d'une délégation régionale par convention (si la région est d'accord) Délivrance d'un label « autopartage » aux véhicules affectés à cette activité</p>	CCTC Communes	Région ADEME		2024

AR Prefecture

082-200066322-20211216-DEL12202124-DE

Reçu le 16/12/2021

Publié le 16/12/2021

Accompagner les entreprises dans la réduction des déplacements (PDE - PDle) et le développement du télétravail via de la communication et de la sensibilisation	<p>Communiquer davantage sur les moyens de transports déjà existants (LIO et TER)</p> <p>Sensibiliser les entreprises sur les dispositifs existants et pouvant être mis en place</p>	CCTC	Rézo pouce - Pro ADEME Région Communes	CEE	2023
Faciliter l'émergence de commerces et de services itinérants ou de proximité (permanences) via une analyse des besoins/opportunités et le lancement d'appels à projets	<p>Etudier les besoins / opportunités de développer les commerces (villages sans commerces, demandes de la population...) et les services itinérants (déchetteries, France Service, RAM, services médicaux, conseiller numérique...)</p> <p>Lancement au cas par cas d'appels à projets si c'est opportun</p>	Communes	CCTC Région CCI CMA Partenaires institutionnels Partenaires privés		2023

N° Fiche	4.2.3. Faire connaître l'offre existante	
Descriptif et enjeux	<p>Axe 4 – Faciliter l'essor d'une mobilité alternative</p> <p>Objectif stratégique 4.2. Proposer une offre de service à la mobilité et à la non-mobilité</p> <p>Les déplacements sont le premier poste en matière de consommation d'énergie sur le territoire et le risque d'augmentation du prix des carburants sur la prochaine décennie est important. Il s'agit donc d'un enjeu majeur, sur un territoire rural où le besoin de déplacement est important.</p> <p>Au-delà des aménagements, équipements et services mis en place, de la communication et de l'animation sont indispensables pour inciter la population à changer de comportement en faveur des mobilités alternatives et de la non-mobilité.</p>	
Liens avec les objectifs réglementaires	<p>X Réduction des émissions de GES</p> <p>Séquestration carbone</p> <p>X Maîtrise de la consommation d'énergie</p> <p>Production et consommation d'ENR</p>	<p>Matériaux biosourcés</p> <p>X Qualité de l'air</p> <p>Adaptation</p>
Indicateurs de moyens	<p>✓ Mettre en place un plan de communication et d'animation</p>	
Éléments de l'EES à prendre en compte dans la mise en œuvre des actions	<p>Pas de point de vigilance</p>	

AR Prefecture

082-200066322-20211216-DEL12202124-DE

Reçu le 16/12/2021

Publié le 16/12/2021

Actions programmées

Nom	Descriptif	Porteurs	Partenaires	Financements	Lancement
Mettre en place un plan de communication et d'animation	Communiquer et animer sur l'ensemble des dispositifs (structures et services alternatifs) Lien avec l'axe 8	CCTC Communes	ADEME Région		2022

Axe 5 Préparer Terres des Confluences aux changements climatiques à venir

Finalités :

- ✓ Préparer et protéger les personnes des effets attendus du changement climatique (santé, qualité de vie, besoins essentiels et vitaux...)
- ✓ Protéger les ressources de biodiversité ainsi que la ressource en eau potable

Indicateurs de résultats proposés

Suivi annuel

- 20. Consommation d'eau potable du territoire (en m³/habitant/an)
- 21. Rendement du système d'alimentation en eau potable (captage/traitement/distribution) (en m³ brut/m³ vendu-)

Suivi tous les 3 ans

- 22. Consommation globale d'eau du secteur agricole (en m³/habitant/an)

Suivi tous les 6 ans

- 23. Part des cours d'eau en bon état écologique (en %)
- 24. Fragmentation des milieux naturels (en km²) (indicateur)
- 25. Population située dans une zone à risque naturel (indicateur national)

N° Fiche	5.1.1. Prévenir l'impact des fortes chaleurs et ses risques sur la santé	
Descriptif et enjeux	Axe 5 – Préparer le territoire Terres de Confluences aux changements climatiques à venir Objectif stratégique 5.1. Protéger les personnes face aux changements climatiques	
	<p>Les modèles climatiques prévoient une poursuite de l'augmentation des températures sur les décennies à venir. Il est donc important d'anticiper leur impact sur la population.</p> <p>Or, les phénomènes d'urbanisation accrue, d'artificialisation et d'imperméabilisation des sols entraînent également une augmentation de la température dans les espaces urbains : c'est ce que l'on appelle les « îlots de chaleur urbains », sortes de microclimats au cœur des villes et bourgs. Il s'agit d'un enjeu tant de confort de vie pour les citoyens que de santé publique (certaines catégories de population, comme les personnes âgées ou les enfants en bas âge, sont plus sensibles aux pics de chaleurs). Avec l'augmentation programmée des températures due au réchauffement climatique, il est nécessaire que les communes de l'intercommunalité Terres des Confluences engagent dès maintenant des mesures d'aménagement adaptées et permettant d'anticiper cette variation du climat.</p> <p>La végétalisation des centres urbains permet d'atténuer les effets du changement climatique. Cette action s'appuie sur des initiatives locales à déployer. La prise en compte des risques de forte chaleur lors la construction neuve et dans les programmes de rénovations permet d'assurer un confort d'été aux habitants. La communauté de communes doit également identifier les populations fragiles et prévenir des risques sur la santé des fortes chaleurs.</p> <p>L'augmentation du nombre de jour de fortes chaleurs, n'est pas le seul risque sanitaire. Avec le changement climatique sont également à prévoir le développement de maladies portées par des espèce vecteurs (comme le moustique tigre pour le chikungunya, la dengue ou le virus zika) ou le développement d'espèces allergisantes. Sur ces thématique une veille et une information des habitants et visiteurs sont nécessaires.</p>	
Liens avec les objectifs réglementaires	Réduction des émissions de GES Séquestration carbone Maîtrise de la consommation d'énergie Production et consommation d'ENR	Matériaux biosourcés Qualité de l'air X Adaptation
Indicateurs de moyens	✓ Étudier les solutions à mettre en place pour lutter contre les moustiques	

AR Prefecture

082-200066322-20211216-DEL12202124-DE
Reçu le 16/12/2021
Publié le 16/12/2021

**Éléments de l'EES
à prendre en
compte dans la
mise en œuvre
des actions**

Pas de point de vigilance

Actions programmées

Nom	Descriptif	Porteurs	Partenaires	Financements	Lancement
Étudier les solutions à mettre en place pour lutter contre les moustiques	Étudier notamment l'opportunité d'organiser des groupements d'achat de pièges à moustiques entre les communes et la CCTC pour une installation massive dans les espaces publics Lien avec l'axe 1 (confort d'été dans la construction neuve et les réhabilitations) ; l'axe 3 (végétalisation des espaces publics) et l'axe 8 (communication sur les risques sanitaires liés aux fortes chaleurs)	CCTC Communes	Communes		2023

N° Fiche	5.1.2. Anticiper l'évolution des risques climatiques	
Descriptif et enjeux	<p>Axe 5 – Préparer le territoire de Terres des Confluences aux changements climatiques à venir</p> <p>Objectif stratégique 5.1. Protéger les personnes face aux changements climatiques</p> <p>Le territoire est soumis à une diversité de risques naturels qui peuvent être aggravés par les changements climatiques en court. En particulier le risque inondation, le risque retrait-gonflement d'argile et dans une moindre mesure le risque incendie de forêt (faible taux de boisement). Du fait de la confluence de cours d'eau majeurs tels que le Tarn et la Garonne, le territoire est particulièrement exposé au risque inondation. Toutes les communes sont classées en PPRi et font l'objet d'un zonage réglementaire afin de limiter le risque inondation sur le territoire. Les documents d'urbanisme doivent intégrer les plans de prévention des risques inondation et mouvement de terrain afin de préserver les secteurs urbanisés.</p> <p>En outre, des démarches partenariales sont mises en place et doivent être développées afin de prévenir et mieux maîtriser ces risques (stratégie GEMAPI, PAPI, accompagnement des agriculteurs pour la plantation de haies...).</p> <p>La prévention des risques climatiques passe également par la sensibilisation de la population et la communication des pratiques permettant de limiter certains risques.</p>	
Liens avec les objectifs réglementaires	<p>Réduction des émissions de GES</p> <p>Séquestration carbone</p> <p>Maîtrise de la consommation d'énergie</p> <p>Production et consommation d'ENR</p>	<p>Matériaux biosourcés</p> <p>Qualité de l'air</p> <p>X Adaptation</p>
Indicateurs de moyens	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en œuvre les actions définies dans le cadre de l'étude de préfiguration GEMAPI relatives à la prévention des inondations ✓ Poursuivre la mise en œuvre des actions du PAPI d'intention approuvé (programme d'action de prévention des inondations) pour le secteur du Tarn ✓ Inciter et accompagner les agriculteurs à replanter des haies et des bocages afin d'éviter l'érosion des sols et les glissements de terrains ✓ Faire connaître les risques aux habitants et aux visiteurs ainsi que les moyens de s'en prémunir via la mise à jour et la communication régulière des DICRIM et des PCS 	

AR Prefecture

082-200066322-20211216-DEL12202124-DE
Reçu le 16/12/2021
Publié le 16/12/2021

**Éléments de l'EES
à prendre en
compte dans la
mise en œuvre
des actions**

Il est nécessaire de lutter contre la prolifération des espèces de moustiques nuisibles pour l'homme dans les zones naturelles et les zones urbaines.

Actions programmées

Nom	Descriptif	Porteurs	Partenaires	Financements	Lancement
Mettre en œuvre les actions définies dans le cadre de l'étude de préfiguration GEMAPI relatives à la prévention des inondations	<p>Poursuite des études pour le classement d'ouvrages de protection contre les inondations</p> <p>Poursuite de la mise en œuvre du programme d'action de prévention des inondations (PAPI d'intention) sur le secteur du Tarn</p> <p>Poursuite des réflexions pour la mise en œuvre d'un outil de gestion coordonnée de la prévention des inondations (exemple : PAPI) à l'échelle de la Garonne</p>	CCTC	Communes DREAL DDT Agence de l'eau Syndicats de rivière SMEAG	Feder Etat Région	Déjà en cours
Poursuivre la mise en œuvre des actions du PAPI d'intention approuvé (programme d'action de prévention des inondations) pour le secteur du Tarn	<p>PAPI d'intention Montauban-Moissac mis en œuvre par 4 intercommunalités (CC Terres des Confluences, Grand Montauban CA, CC Grand Sud Tarn-et-Garonne, CC Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain) autour de 7 grands axes d'actions :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque 2. Surveillance, prévision des crues et des inondations 3. Alerte et gestion de crise 4. Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme 5. Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens 6. Ralentissement des écoulements 7. Gestion des ouvrages de protection hydraulique <p>Ce PAPI relatif au secteur du Tarn concerne les communes de Castelsarrasin, Lizac et Moissac à l'échelle de Terres des Confluences.</p>	CCTC	Communes DREAL DDT Agence de l'eau Syndicats de rivière		Déjà en cours
Inciter et accompagner les agriculteurs à replanter des haies et des bocages afin d'éviter l'érosion des	Travailler en partenariat sur les structures locales	CCTC Communes	Associations locales (campagnes vivantes...) Fédération des chasseurs		2023

AR Prefecture

082-200066322-20211216-DEL12202124-DE

Reçu le 16/12/2021

Publié le 16/12/2021

sols et les glissements de terrains					
Faire connaître les risques aux habitants et aux visiteurs ainsi que les moyens de s'en prémunir via la mise à jour et la communication régulière des DICRIM et des PCS	<p>Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) est un document dont le but est d'informer les habitants de sa commune sur les risques naturels et technologiques et le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est le document de la mairie organisant la gestion d'un événement de sécurité civile.</p> <p>L'élaboration des DICRIM est obligatoire pour toutes les communes répertoriées à risque dans le dossier départemental des risques majeurs (DDRM).</p>	Communes	CCTC DDSCPP Commission départementale des risques naturels majeurs DDT SDIS		2023

N° Fiche	5.2.1. Préserver la ressource en eau dans tous les secteurs	
Descriptif et enjeux	<p>Axe 5 – Préparer le territoire Terres des Confluences aux changements climatiques à venir</p> <p>Objectif stratégique 5.2. Protéger les ressources face aux changements climatiques</p> <p>Le diagnostic de vulnérabilité au changement climatique montre que la ressource en eau est d’ores et déjà sous-pression sur le territoire et que la situation va probablement s’aggraver dans les années à venir (prélèvement en eau, conflits d’usages, ...). Dès lors, tous les consommateurs d’eau sont concernés. A ce titre il est important de mobiliser les habitants par des actions de sensibilisation. Il est également nécessaire de réduire les besoins en eau des activités agricoles et d’améliorer la performance des systèmes d’irrigation.</p> <p>Par ailleurs les fuites sur les réseaux d’eau potable sont classiquement une source importante de gaspillage de l’eau. Les communes et Terres des Confluences ont un rôle important à jouer sur la maîtrise des usages de l’eau sur le territoire et la protection de la ressource face aux changements climatiques à venir.</p>	
Liens avec les objectifs réglementaires	<p>Réduction des émissions de GES</p> <p>Séquestration carbone</p> <p>Maîtrise de la consommation d’énergie</p> <p>Production et consommation d’ENR</p>	<p>Matériaux biosourcés</p> <p>Qualité de l’air</p> <p>X Adaptation</p>
Indicateurs de moyens	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Lancer auprès des agriculteurs un programme de sensibilisation et d’accompagnements individuels et groupés en partenariat avec les structures locales ✓ Communiquer auprès des particuliers et les sensibiliser dans le cadre d’ateliers ✓ Mettre en œuvre les actions prévues dans le cadre de l’étude de préfiguration GEMAPI relatives à la gestion des milieux aquatiques ✓ Engager une réflexion avec les partenaires locaux sur les politiques de gestion de l’eau 	
Éléments de l’EES à prendre en compte dans la mise en œuvre des actions	Pas de point de vigilance	

Actions programmées

Nom	Descriptif	Porteurs	Partenaires	Financements	Lancement
Lancer auprès des agriculteurs un programme de sensibilisation et d'accompagnements individuels et groupés en partenariat avec les structures locales	Diagnostics, aides financières, conseils, formations... dans le cadre d'une convention notamment avec la chambre d'agriculture	CCTC	Lycée agricole de Moissac Chambre d'agriculture Association des jeunes agriculteurs 82 Syndicats agricoles Syndicats des eaux Syndicats de rivières Associations Syndicales Autorisé d'Irrigation (ASAI) Agence de l'eau	Agence de l'eau Région Chambre d'agriculture PETR (LEADER)	2023
Communiquer auprès des particuliers et les sensibiliser dans le cadre d'ateliers	Sensibiliser notamment lors des visites de contrôle ANC (distribution de guides/plaquettes et information orale) ; dans les écoles ; dans les associations sportives ; lors des rendez-vous pré-opérationnels auprès du service instruction Organiser des ateliers de formation aux bonnes pratiques de jardinage en partenariat avec des structures proposant ce type d'animation	CCTC Communes	ADEME EIE Ecoles SIAEP Associations locales Agence de l'eau	CCTC	2022
Mettre en œuvre les actions prévues dans le cadre de l'étude de préfiguration GEMAPI relatives à la gestion des milieux aquatiques	Poursuite du lien partenarial avec les trois syndicats de bassin auxquels la CCTC a transféré la compétence relative à la gestion des milieux aquatiques Organisation de la gouvernance, en partenariat avec les partenaires (EPCI voisins, Etat, SMEAG...) sur les secteurs non couverts à ce jour par un syndicat	CCTC	Syndicats de rivière Syndicats des eaux ARS Agence de l'eau	Agence de l'eau CD82 Région	Déjà en cours

AR Prefecture

082-200066322-20211216-DEL12202124-DE

Reçu le 16/12/2021

Publié le 16/12/2021

	Poursuite des programmes pluriannuels de gestion déjà en place et mise en oeuvre de nouveaux sur les secteurs n'en disposant pas				
Engager une réflexion avec les partenaires locaux sur les politiques de gestion de l'eau	Gravières en nappe alluviale Retenues d'eau Extension des zones de protection des captages d'eau potable	CCTC	Agence de l'eau DDT DREAL ADEME Associations locales		2023

N° Fiche

5.2.2. Préserver la Biodiversité

Axe 5 – Préparer le territoire Terres des Confluences aux changements climatiques à venir

Objectif stratégique 5.2. Protéger les ressources face aux changements climatiques

Descriptif et enjeux

Le changement climatique augmente le risque d'extinction pour de nombreuses espèces, en raison du déplacement des aires climatiques, de la modification des chaînes alimentaires et de la structure des habitats.

L'un des principaux leviers pour renforcer la résilience des espèces face au changement climatique est bien de protéger les écosystèmes. En effet, plus un écosystème est fragile et moins il a de capacité à s'adapter aux changements climatiques. C'est pourquoi la communauté de communes Terres des Confluences fait le choix de renforcer son action dans ce domaine et de mener une stratégie globale pour les espaces naturels. La protection de la biodiversité peut tout d'abord s'effectuer par la préservation de la trame verte et bleue qui identifie les espaces naturels et corridors écologiques majeurs du territoire. Le territoire dispose d'un potentiel notable en termes de biodiversité (presque 10% de sa surface en ZNIEFF) mais dont la protection est trop faible (seulement 4% du territoire en zone Natura 2000). L'enjeu consiste donc à augmenter la protection de la biodiversité et des milieux naturels du territoire pour faire face aux changements climatiques à venir.

Liens avec les objectifs réglementaires

Réduction des émissions de GES

X Séquestration carbone

Maîtrise de la consommation d'énergie

Production et consommation d'ENR

Matériaux biosourcés

Qualité de l'air

X Adaptation

Indicateurs de moyens

- ✓ Préserver les trames vertes et bleues via de la sensibilisation et de l'accompagnement en partenariat avec les acteurs du territoire
- ✓ Préserver et développer les trames noires en veillant à limiter l'éclairage public et privé (via de la sensibilisation et de l'accompagnement)
- ✓ Préserver les zones humides via de la sensibilisation et de l'accompagnement des propriétaires et des riverains, en partenariat avec les acteurs du territoire
- ✓ Protéger la nature en ville et la biodiversité ordinaire via de la sensibilisation et de l'accompagnement, en partenariat avec les acteurs du territoire
- ✓ Poursuivre la gestion différenciée des zones de compensation environnementale de certaines zones d'activités

AR Prefecture

082-200066322-20211216-DEL12202124-DE

Reçu le 16/12/2021

Publié le 16/12/2021

**Éléments de l'EES
à prendre en
compte dans la
mise en œuvre
des actions**

Pas de point de vigilance

Actions programmées

Nom	Descriptif	Porteurs	Partenaires	Financements	Lancement
Préserver les trames vertes et bleues via de la sensibilisation et de l'accompagnement en partenariat avec les acteurs du territoire	Au-delà des trames vertes et bleues (TVB) identifiées et protégées dans le cadre du PLUi-H, mettre en place des mesures de reconquête dans les communes où la TVB est fragile voire inexistante : sensibiliser et inciter à la plantation dans ces zones (végétalisation, haies...) en partenariat avec les structures locales	CCTC Communes	Associations locales Fédération des chasseurs Agence française pour la biodiversité Conseil départemental	Région CD82 TDENS	2023
Préserver et développer les trames noires en veillant à limiter l'éclairage public et privé (via de la sensibilisation et de l'accompagnement)	Travailler en partenariat avec les acteurs du territoire sur les démarches Village Etoilés, les nuits des étoiles, l'extinction nocturne... Lien avec l'axe 8 pour l'éclairage public	CCTC Communes	Associations locales Fédération des chasseurs Agence française pour la biodiversité Conseil départemental		2023
Préserver les zones humides via de la sensibilisation et de l'accompagnement des propriétaires et des riverains, en partenariat avec les acteurs du territoire	Sensibiliser les propriétaires et les riverains de ces zones humides via l'organisation d'animations diverses (conférences, marches, visites de sites...)	CCTC	Communes CA82 CD82 Syndicats de rivière Agence française pour la biodiversité	Agence de l'eau	2023
Protéger la nature en ville et la biodiversité ordinaire via de la sensibilisation et de l'accompagnement, en partenariat avec les acteurs du territoire	Sensibiliser le grand public et les élus à l'acceptation d'une nature moins contrôlée (conférences sur la biodiversité ordinaire ; inventaire participatif de la biodiversité du territoire...) et à la végétalisation diversifiée des terrains (arbres, haies, plantes mellifères...) Accompagner les particuliers, les entreprises et les agriculteurs à favoriser la biodiversité sur leurs terrains : mise en place de démarches actives	CCTC Communes	Ecoles Collège Lycée Agence française pour la biodiversité Associations locales		2023

	<p>(exemple : programme « Prends ta binette » : plantations dans les rues par les citoyens avec le soutien de la collectivité ; accords avec les propriétaires pour renoncer au fauchage des haies ; ateliers de jardinage, labels BeeFriendly / APicités...) ; communiquer le répertoire des espèces locales</p> <p>Localiser les fonciers mobilisables et mutables (friches végétales ou industrielles par exemple)</p> <p>Cf. axe 3 et axe 8 pour les espaces publics (dont formation des agents pour un entretien léger et différencié lors du curage des fossés et lors du fauchage des accotements de voirie)</p>				
Poursuivre la gestion différenciée des zones de compensation environnementale de certaines zones d'activités	Concernant la ZA de Barrès : 2,5 ha de prairie de fauche tardive et signalétique pédagogique	CCTC			Déjà en cours

AXE 6 : Faire de l'agriculture et de la forêt durable des piliers de lutte contre le changement climatique

Finalités :

- ✓ Développer une agriculture durable et des circuits courts
- ✓ Préserver, créer une nouvelle utilisation et développer la forêt
- ✓ Augmenter la séquestration carbone de l'agriculture et sylviculture locale
- ✓ Augmenter la production locale alimentaire de qualité

Objectifs quantitatifs :

- ✓ **Augmentation de la séquestration forestière** 2050 (+18 ha d'ici 2040, 2 km de haies par an, balivage de 30% des surfaces forestières)
- ✓ **Séquestration agricole**, en 2030 (dont les pratiques déjà existantes) :
 - Grandes cultures : 25% avec de l'agroforesterie, 25% avec des cultures intermédiaires, 25% ont des haies sur culture, 25 % font du semi-direct
 - 80% des vignes et vergers ont des couverts intercalaires
 - 25% des prairies en agroforesterie, 25% avec des haies
- ✓ **Atténuation agricole**, en 2030, la moitié des exploitations ont mis en place des actions :
 - Pour réduire leurs consommations d'énergie (tracteurs, serres, bâtiments)
 - Pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre
- ✓ **1 à 2 sites de méthanisation**

Indicateurs de résultats proposés

Suivi annuel

26. Budget annuel de la communauté de communes Terres des Confluences consacré à l'accompagnement de l'agriculture durable (en €/an)

Suivi tous les 3 ans

27. Séquestration nette de dioxyde de carbone des sols et de la forêt (en teqCO_2)

28. Séquestration dans les terres agricoles et les prairies (en teqCO_2)



- 29. Émissions de gaz à effet de serre de l'agriculture (en teqCO₂)
- 30. Consommation énergétique de l'agriculture (en GWh)
- 31. Émissions directes de polluants atmosphériques du secteur agriculture par ha (en tonne/ha)
- 32. Part de surface agricole certifiée agriculture biologique ou en conversion et haute valeur environnementale (en %)
- 33. Part des surfaces agricoles en agroforesterie (en %)
- 34. Part de surface forestière certifiée (en %)

Suivi tous les 6 ans

- 35. Facture énergétique des exploitations agricole du territoire (en €/an/exploitation)

N° Fiche	6.1.1. Encourager et accompagner les changements de pratiques pour une agriculture durable	
Descriptif et enjeux	<p>Axe 6 – Faire de l’agriculture et de la forêt durable des piliers de lutte contre le changement climatique Objectif stratégique 6.1. Soutenir une agriculture et une sylviculture durable adaptée au nouveau climat</p> <p>Avec 26 000 hectares de surface agricole utile (55,7% du territoire), Terres des Confluences est un territoire à forte vocation agricole. Avec le nouvel objectif national de neutralité carbone, la question de la séquestration de carbone dans le sol va devenir une nouvelle priorité. Ainsi, la matière organique présente dans les végétaux, sols et sous-sols est un stock de carbone qu’il faut préserver et renforcer de manière à créer de nouveaux flux de carbone depuis l’atmosphère vers les écosystèmes terrestres. En fonction du territoire et des typologies d’exploitations présentes, différentes pistes devront être explorées avec les acteurs agricoles : développement de l’agroforesterie, plantation de haies, couverts végétaux, semis direct, etc.</p> <p>Ces pratiques ont également des bénéfices importants relatifs à la problématique de l’érosion des sols, de rafraîchissement (en limitant l’évapotranspiration), ou de préservation de l’environnement (réduction des engrais).</p> <p>Par ailleurs une diversité de solutions doit être mise en œuvre de manière à réduire les impacts environnementaux, dont la réduction de la consommation d’eau : adaptation des systèmes et techniques de culture, adaptation du matériel génétique, choix de cultures peu consommatrices, agriculture et irrigation de précision, etc.</p>	
Liens avec les objectifs réglementaires	<ul style="list-style-type: none"> X Réduction des émissions de GES X Séquestration carbone X Maîtrise de la consommation d’énergie Production et consommation d’ENR 	<ul style="list-style-type: none"> Matériaux biosourcés Qualité de l’air X Adaptation
Indicateurs de moyens	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en place un programme local pour accompagner les agriculteurs vers une agriculture à faible impact environnemental, favorisant la séquestration carbone et la production d’énergies renouvelables ✓ Proposer une aide à l’installation / reconversion en agriculture biologique ✓ Mettre à disposition des terrains communaux et intercommunaux pour des projets expérimentaux ou d’intérêt public durables 	
Éléments de l’EES à prendre en compte dans la	<p>Un point de vigilance est soulevé sur le risque d’atteinte paysagère des points de vente en circuits courts.</p>	

AR Prefecture

082-200066322-20211216-DEL12202124-DE
Reçu le 16/12/2021
Publié le 16/12/2021

**mise en œuvre
des actions**

A large, empty rectangular box with a thin blue border, positioned to the right of the 'mise en œuvre des actions' label.

Actions programmées

Nom	Descriptif	Porteurs	Partenaires	Financements	Lancement
Mettre en place un programme local pour accompagner les agriculteurs vers une agriculture à faible impact environnemental, favorisant la séquestration carbone et la production d'énergies renouvelables	Mettre en place des partenariats avec les structures locales afin de développer des accompagnements individuels et groupés des agriculteurs du territoire (conseils auprès d'organismes qualifiés, suivis techniques, formation, recherche de débouchés en amont...)	CCTC	Chambre d'agriculture Chambre Régionale d'Agriculture (CRAO) FD Cuma Région ADEME CFA CFPPA Lycée Agricole de Moissac Associations Association des jeunes agriculteurs 82 Négociants agricoles	Région Chambre d'agriculture Agence de l'eau ADEME Occitanum	2023
Proposer une aide à l'installation / reconversion en agriculture biologique		CCTC	Région		2022
Mettre à disposition des terrains communaux et intercommunaux pour des projets expérimentaux ou d'intérêt public durables	L'approvisionnement des restaurations collectives (scolaires, EPHAD...) peuvent par exemple constituer un intérêt public durable	CCTC Communes	Chambre d'agriculture		2023

N° Fiche

6.1.2. Renforcer le rôle de la forêt

Axe 6 – Faire de l'agriculture et de la forêt durable des piliers de lutte contre le changement climatique

Objectif stratégique 6.1. Soutenir une agriculture et une sylviculture durable adaptée au nouveau climat

Descriptif et enjeux

La forêt joue un rôle majeur en termes de séquestration carbone et est donc un pilier de la lutte contre le changement climatique. Les forêts ont deux effets majeurs sur le climat. Tout d'abord, les arbres fixent du CO₂ par la photosynthèse et permettent ainsi de compenser les émissions de gaz à effet de serre liées aux activités industrielles, de transports, ... Les forêts sont donc des puits de carbone qui stockent du dioxyde de carbone atmosphérique. D'autre part, l'évapotranspiration des arbres humidifie et rafraîchit l'air (évaporation d'eau par les feuilles lors de la photosynthèse).

L'utilisation du bois en aval de la production permet également de stocker durablement le carbone. La construction à partir de matériaux bois ou l'usage du bois-énergie permet d'éviter des émissions de gaz à effet de serre qui aurait eu lieu avec l'utilisation d'autres matériaux (béton, acier, plâtre pour la construction ou fuel, gaz, charbon pour l'énergie).

L'enjeu de Terres des Confluences est donc de soutenir une gestion raisonnée des forêts pour maintenir le stockage de carbone dans l'écosystème forestier. Il s'agit également de développer une filière locale bois-énergie et bois-construction afin de réduire les émissions de GES.

Liens avec les objectifs réglementaires

Réduction des émissions de GES	X	Matériaux biosourcés
X Séquestration carbone		Qualité de l'air
Maîtrise de la consommation d'énergie	X	Adaptation
Production et consommation d'ENR		

Indicateurs de moyens

- ✓ Poursuivre la gestion raisonnée des forêts publiques et mettre en place une charte forestière du territoire pour les forêts privées

Éléments de l'EES à prendre en compte dans la mise en œuvre des actions

Pas de point de vigilance

Actions programmées

Nom	Descriptif	Porteurs	Partenaires	Financements	Lancement
Poursuivre la gestion raisonnée des forêts publiques et mettre en place une charte forestière du territoire pour les forêts privées	<p>Concernant la gestion des forêts publiques, poursuivre les actions menées par l'ONF et notamment l'adaptation des nouvelles essences plantées au changement climatique</p> <p>Concernant la gestion des forêts privées : mettre en place une charte forestière du territoire en collaboration avec les acteurs du bois (diagnostic sylvicole et sensibilisation d'une trentaine de propriétaires)</p>	CCTC	Communes ONF CRPF Union régionale des collectivités forestières Occitanie	Région Europe	Déjà en cours (forêt publique) 2024 (forêt privée)

N° Fiche	6.2.1. Renforcer la production locale	
Descriptif et enjeux	<p>Axe 6 – Faire de l’agriculture et de la forêt durable des piliers de lutte contre le changement climatique</p> <p>Objectif stratégique 6.2. Développer les circuits courts alimentaires de proximité</p>	
	<p>Il s’agit de favoriser le développement des circuits courts à destination des habitants et de réduire ainsi une part de l’impact carbone lié à l’alimentation (à la condition que la logistique de ces circuits courts soit optimisée). Ces actions permettent également de maintenir une agriculture sur le territoire, qui est un secteur central en matière d’actions air-énergie-climat (séquestration de carbone, méthanisation).</p> <p>Pour permettre le développement des circuits courts et assurer un complément de revenu aux agriculteurs, il s’agit également de favoriser la transformation de produits à la ferme ou le développement d’outils collectifs (jardins partagés, semouleries, légumeries, etc.).</p> <p>Cette action cherche donc à structurer l’offre locale et à la renforcer en accompagnant les projets d’unités de transformation. La mise en œuvre d’un Projet Alimentaire Territorial (PAT) permettra de structurer un projet ambitieux et cohérent développant toutes les actions de cette fiche objectif.</p>	
Liens avec les objectifs réglementaires	<p>X Réduction des émissions de GES</p> <p>Séquestration carbone</p> <p>Maîtrise de la consommation d’énergie</p> <p>Production et consommation d’ENR</p>	<p>Matériaux biosourcés</p> <p>Qualité de l’air</p> <p>Adaptation</p>
Indicateurs de moyens	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Initier un groupe de réflexion entre communes et CCTC pour créer des jardins partagés et développer les villes comestibles en appui sur les acteurs locaux ✓ Contribuer au Projet Alimentaire Territorial (PAT) porté par la chambre d’agriculture afin de soutenir les filières locales ✓ Mettre en place un programme d’accompagnement des agriculteurs à l’installation et au maintien de leur activité en appui sur les structures locales ✓ Étudier les solutions de maintien et de création d’équipements locaux de transformation dans le cadre du PAT 	
Éléments de l’EES à prendre en compte dans la	Pas de point de vigilance	

AR Prefecture

082-200066322-20211216-DEL12202124-DE
Reçu le 16/12/2021
Publié le 16/12/2021

**mise en œuvre
des actions**

A large, empty rectangular box with a thin blue border, positioned to the right of the 'mise en œuvre des actions' button.

Actions programmées

Nom	Descriptif	Porteurs	Partenaires	Financements	Lancement
Initier un groupe de réflexion entre communes et CCTC pour créer des jardins partagés et développer les villes comestibles en appui sur les acteurs locaux	Plantation de comestibles (fleurs mellifères, arbres fruitiers, haies nourricières dans les espaces publics, espaces verts... au pied des logements collectifs, en bord de route...) Installation de jardins partagés et de jardins familiaux (notamment en agroforesterie) Installation de vergers participatifs	CCTC Communes	Coordonnateur CLS CCTC Communes (CCAS, services espaces verts) Associations locales Citoyens Lycée agricole Moissac	Région (par le biais du PETR dans le cadre des contrats bourg-centre)	2023
Contribuer au Projet Alimentaire Territorial (PAT) porté par la chambre d'agriculture afin de soutenir les filières locales	Engagement de la communauté de communes au projet du PAT via la signature de la charte en avril 2021. Des ateliers de travail sont à venir pour élaborer le PAT.	CCTC	Chambre d'agriculture CCTC (coordonnateur CLS, cuisine centrale) Communes ADFPAT Agriculteurs Association des jeunes agriculteurs 82		Déjà en cours
Mettre en place un programme d'accompagnement des agriculteurs à l'installation et au maintien de leur activité en appui sur les structures locales	Favoriser les reprises des exploitations Repérage des porteurs de projets ; diagnostic foncier permettant de repérer la viabilité des terres ; veille foncière, formation... Favoriser notamment le maraîchage local	CCTC	Communes Région Conseil départemental Chambre d'agriculture Association des jeunes agriculteurs 82 SAFER CUMA Associations locales	Terres de Lien Financement participatif citoyen	2023
Etudier les solutions de maintien et de création d'équipements locaux de transformation dans le cadre du PAT	Etudier les besoins et solutions en complément des projets en cours tels que la salle de découpe et la légumerie sur la ferme de Bexianis à Monbeton.	CCTC Chambre d'agriculture	Région Association de professionnels CCI	Région	2022

N° Fiche	6.2.2. Faciliter la distribution locale	
Descriptif et enjeux	<p>Axe 6 – Faire de l’agriculture et de la forêt durable des piliers de lutte contre le changement climatique</p> <p>Objectif stratégique 6.2. Développer les circuits courts alimentaires de proximité</p> <p>Pour soutenir le développement d’une offre locale, il est également important d’offrir des débouchés aux produits locaux. C’est pourquoi Terres des Confluences souhaite soutenir le développement de ces filières en permettant aux agriculteurs et aux producteurs de bénéficier de lieux de distribution avantageux et visibles.</p> <p>Il s’agit également de soutenir les circuits courts locaux en s’appuyant sur l’expérience de la cuisine centrale de Terres des Confluences qui mène une politique poussée en faveur des produits locaux et biologiques.</p>	
Liens avec les objectifs réglementaires	<p>X Réduction des émissions de GES</p> <p>Séquestration carbone</p> <p>Maîtrise de la consommation d’énergie</p> <p>Production et consommation d’ENR</p>	<p>Matériaux biosourcés</p> <p>Qualité de l’air</p> <p>Adaptation</p>
Indicateurs de moyens	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Accompagner le développement d’outils de distribution via la réalisation d’une étude de l’existant dans le cadre du PAT et la compléter par une analyse des besoins (si possible dans le cadre du PAT) ✓ Poursuivre la politique menée par la cuisine centrale en faveur des produits locaux et biologiques ✓ Accompagner les restaurations collectives du territoire à l’utilisation de produits locaux et biologiques en appui sur les dispositifs existants 	
Éléments de l’EES à prendre en compte dans la mise en œuvre des actions	<p>Le programme intègre des actions pour limiter l’impact environnemental de l’agriculture et de l’alimentation. Il permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre et les consommations d’énergie en limitant les transports de marchandises par la création de circuits courts. Un point de vigilance est soulevé sur le risque d’atteinte paysagère des points de vente en circuits courts.</p>	

Actions programmées

Nom	Descriptif	Porteurs	Partenaires	Financements	Lancement
Accompagner le développement d'outils de distribution via la réalisation d'une étude de l'existant dans le cadre du PAT et la compléter par une analyse des besoins (si possible dans le cadre du PAT)	Recenser les outils de distribution existants et connaître les besoins des producteurs et des consommateurs afin d'améliorer les outils de distribution existants ou en mettre en place de nouveaux	CCTC Chambre d'agriculture	Communes Région Département Filière interprofessionnelle Chambre d'agriculture Associations locales Partenaires privés		2022
Poursuivre la politique menée par la cuisine centrale en faveur des produits locaux et biologiques	Démarche inscrite dans la loi EGALIM - approvisionnement en denrées issues de circuits courts - respect de la saisonnalité - recours aux produits issus de l'agriculture biologique et présentant des signes de qualité : 54% d'alimentation durable dont 25% en AB, puis dès 2023 : 64% d'alimentation durable dont 30% de produits en AB - variété des recettes végétariennes dans le cadre de la présentation hebdomadaire - lutte contre le gaspillage alimentaire : travail avec les producteurs locaux pour l'intégration des fruits « moches » ; mise en place au sein de la cuisine centrale de la démarche WASTE WATCH ; mise en place au sein des cantines de la mission anti-gaspi ; réalisation d'animation tout au long de l'année dans le cadre de la semaine européenne de la réduction des déchets - réduction des emballages (évolution des barquettes jetables vers des bacs gastronomes pour les repas des scolaires)	CCTC	Communes Ecoles Etat Chambre d'agriculture Délégué de la cuisine centrale Filières de production		Déjà en cours

AR Prefecture

082-200066322-20211216-DEL12202124-DE

Reçu le 16/12/2021

Publié le 16/12/2021

	<p>- actions éducatives et de communication au goût et au bien manger</p> <p>S'appuyer notamment sur la plateforme d'achat producteurs locaux / restaurations collectives mise en place sur la ferme de Bexianis à Monbeton.</p>				
Accompagner les restaurations collectives du territoire à l'utilisation de produits locaux et biologiques en appui sur les dispositifs existants	Communication sur les outils existants (plateforme d'achat à la ferme Bexianis...), mise en relation des communes avec la cuisine centrale, étude de la mutualisation des moyens (matériel, personnel (ex : diététicienne...))	CCTC	Communes Cuisine centrale Chambre d'agriculture Région		2023

AXE 7 Favoriser de nouveaux modes de production et de consommation

Finalités :

- ✓ Passer d'une économie linéaire à une économie circulaire, plus vertueuse et plus sobre
- ✓ Réduire la production de déchets
- ✓ Réduire les consommations d'énergie et émissions de gaz à effet de serre de l'industrie et des entreprises tertiaires
- ✓ Encourager la consommation sobre en carbone et en ressources

Objectifs quantitatifs :

- ✓ 3 000 m² tertiaires privés rénovés par an
- ✓ +22 % des entreprises (industrielles et tertiaires) font des actions d'économie d'énergie significatives d'ici 2030 (audit énergétiques, écoconception, économie circulaire, etc.)
- ✓ Substitution de 50% des consommations des énergies fossiles utilisées par l'industrie et le tertiaire, par des énergies renouvelables locales d'ici 2050
- ✓ -1% de déchets par an et +1 % de recyclés par an

Indicateurs de résultats proposés

Suivi annuel

36. Production de déchets ménagers et assimilés (avec déblais et gravats) par habitant (en kg/hab./an)
37. Recyclage matière organique des déchets ménagers et assimilés (en %)

Suivi tous les 3 ans

38. Émissions de gaz à effet de serre du tertiaire (en teqCO₂)
39. Émissions de gaz à effet de serre des déchets (en teqCO₂)
40. Émissions de gaz à effet de serre de l'industrie hors branche énergie (en teqCO₂)
41. Consommation énergétique du tertiaire (en GWh)
42. Consommation énergétique du secteur des déchets (en GWh)
43. Consommation énergétique de l'industrie hors branche énergie (en GWh)

AR Prefecture

082-200066322-20211216-DEL12202124-DE

Reçu le 16/12/2021

Publié le 16/12/2021

**Suivi tous les 6
ans**

44. Facture énergétique de l'emploi industriel du territoire (en €/an/emploi)

45. Facture énergétique de l'emploi tertiaire du territoire (en €/an/emploi)

N° Fiche

7.1.1. Soutenir une économie verte et circulaire

Axe 7 – Favoriser de nouveaux modes de production et de consommation

Objectif stratégique 7.1. Mobiliser les acteurs économiques pour une économie sobre en carbone

Descriptif et enjeux

L'économie verte concerne les activités réduisant l'impact sur l'environnement : protection de l'environnement (prévention), efficacité énergétique (réduction), dépollution (correction). Ainsi, l'essor de l'économie verte doit permettre de développer et de diffuser de nouvelles technologies environnementales, participant notamment à la lutte contre le changement ou à l'adaptation climatique. Il s'agit en outre d'un axe majeur de développement économique et de création d'emplois pour la prochaine décennie. Au sein de l'économie verte, l'économie circulaire s'inscrit dans le cadre du développement durable avec l'objectif de produire des biens et des services tout en limitant la consommation et le gaspillage des matières premières, de l'eau et des sources d'énergie. L'économie circulaire est une véritable démarche de développement économique, qui permet des gains de productivité pour une entreprise.

Terres des Confluences, dont le tissu économique est important avec la présence de 7 zones d'activités, souhaite prendre en main cette thématique, via l'accompagnement des acteurs et la mobilisation des partenaires sur la mise en place de pratiques environnementales.

Liens avec les objectifs réglementaires

- X Réduction des émissions de GES
Séquestration carbone
- X Maîtrise de la consommation d'énergie
- X Production et consommation d'ENR

- X Matériaux biosourcés
- X Qualité de l'air
Adaptation

Indicateurs de moyens

- ✓ Mobiliser et mettre en relation les acteurs économiques, en appui sur les réseaux existants
- ✓ Mettre en place un programme local d'accompagnement des acteurs économiques dans le cadre de conventions partenariales
- ✓ Étudier l'opportunité de mettre en place un règlement local de publicité intercommunal
- ✓ Sensibiliser les professionnels à l'extinction de leurs locaux et de leurs vitrines la nuit

Éléments de l'EES à prendre en compte dans la mise en œuvre des actions

Pas de point de vigilance

Actions programmées

Nom	Descriptif	Porteurs	Partenaires	Financements	Lancement
Mobiliser et mettre en relation les acteurs économiques, en appui sur les réseaux existants	Accompagner et communiquer sur les clubs d'entreprises existants pour favoriser les retours d'expérience et valoriser les pôles d'entreprises exemplaires Organiser des évènements ponctuels (petits déjeuners, forum des acteurs économiques du territoire avec des éco-ambassadeurs...) Mettre en place une newsletter régulière	CCTC	ADEME Région Club entreprise - Réseau PME-PMI dirigeants IMTG 5 initiative Montauban 82	ADEME	2022
Mettre en place un programme local d'accompagnement des acteurs économiques dans le cadre de conventions partenariales	Accompagnement individuel ou collectif : conseil, formation... à la suite de la réalisation d'un état des lieux du territoire (identification des besoins, des potentiels...)	CCTC CCI CMA	ADEME Région		2023
Étudier l'opportunité de mettre en place un règlement local de publicité intercommunal	Réduire/supprimer les panneaux publicitaires impactant sur l'environnement (panneaux lumineux, panneaux de dimension imposante...)	CCTC	Communes DDT		Déjà en cours
Sensibiliser les professionnels à l'extinction de leurs locaux et de leurs vitrines la nuit	Sensibilisation reposant sur des actions de terrain (repérage, information, proposition de solutions) au niveau communal.	CCTC Communes	CCI CMA ADEME		2023

N° Fiche

7.1.2. Promouvoir et développer un tourisme local durable

Axe 7 – Favoriser de nouveaux modes de production et de consommation

Objectif stratégique 7.1. Mobiliser les acteurs économiques pour une économie sobre en carbone

Descriptif et enjeux

Le territoire souhaite développer un tourisme local durable, en accord avec les enjeux air énergie climat afin de limiter l'impact environnemental de cette activité. Le territoire dispose de nombreux sites patrimoniaux.

L'office du tourisme Moissac-Terres des Confluences définit une stratégie de développement touristique et permet aux touristes d'identifier les sites patrimoniaux et activités à réaliser.

Dans ce cadre, le PCAET encourage la définition d'une stratégie de développement touristique durable, aussi bien en termes d'infrastructures, de promotion des déplacements et d'activités douces, d'éco-tourisme (image et produits liés à la découverte et à la préservation du patrimoine historique, culturel et naturel) que d'hébergements écologiques labellisés.

Liens avec les objectifs réglementaires

- X Réduction des émissions de GES
- Séquestration carbone
- X Maîtrise de la consommation d'énergie
- X Production et consommation d'ENR

- Matériaux biosourcés
- X Qualité de l'air
- Adaptation

Indicateurs de moyens

- ✓ Poursuivre le développement de visites / circuits touristiques locaux et du catalogue des producteurs/artisans locaux afin de valoriser les produits locaux et responsables
- ✓ Accompagner les professionnels du tourisme à développer une offre durable via l'organisation d'ateliers en partenariat avec les acteurs du territoire
- ✓ Proposer une offre de sensibilisation des touristes au développement durable en partenariat avec les acteurs du territoire

Éléments de l'EES à prendre en compte dans la mise en œuvre des actions

Pas de point de vigilance

Actions programmées

Nom	Descriptif	Porteurs	Partenaires	Financements	Lancement
Poursuivre le développement de visites / circuits touristiques locaux et du catalogue des producteurs/artisans locaux afin de valoriser les produits locaux et responsables	<p>Poursuivre le développement de circuits touristiques/visites de sites/visites à thème autour d'artisans/producteurs locaux : à prévoir à la fois pour les touristes et les professionnels - Uniquement autour de filières 100% locales et dans le cadre d'un conventionnement</p> <p>Poursuivre l'étoffement du catalogue des producteurs/artisans locaux</p>	OTI	CCTC Communes Région Producteurs et artisans locaux	Région	Déjà en cours
Accompagner les professionnels du tourisme à développer une offre durable via l'organisation d'ateliers en partenariat avec les acteurs du territoire	<p>Organiser des ateliers avec les professionnels (formation ; échange de bonnes pratiques ; identification de leurs besoins en lien avec les thématiques du PCAET (gestion de l'eau, des déchets, nettoyage...))</p> <p>Poursuivre l'interface menée par l'OTI entre les porteurs de projets et les structures de conseil en tourisme durable</p>	OTI CCTC	Communes ADEME Région Comité régional du tourisme Occitanie Associations	Mise à disposition de locaux	2023
Proposer une offre de sensibilisation des touristes au développement durable en partenariat avec les acteurs du territoire	Etudier la possibilité de mettre en place des sorties/événements de sensibilisation du grand public en partenariat avec des acteurs du territoire (exemple : balades nature organisées par des naturalistes/associations ; visites autour de thèmes liées au développement durable avec la guide conférencière de l'OTI ; création d'un observatoire photographique du territoire)	OTI	CCTC Education nationale Communes ADEME CAUE Associations locales Réseaux des ambassadeurs de l'office du Tourisme (habitants)		2023

N° Fiche	7.2.1. Encourager la réduction des déchets	
Descriptif et enjeux	<p>Axe 7 – Favoriser de nouveaux modes de production et de consommation</p> <p>Objectif stratégique 7.2. Mobiliser le grand public sur ses modes de consommation</p> <p>Terres des Confluences souhaite engager une transition écologique en accompagnant et en mobilisant la population sur les modes de production et les modes de consommation durable.</p> <p>En collaboration avec le SIRTOMAD, le territoire est engagé dans la réduction des déchets et met en place diverses actions. La sensibilisation de la population sur les différents modes de consommation et les déchets qu'ils peuvent générer est essentielle et fait notamment partie de la démarche souhaitée par Terres des Confluences.</p>	
Liens avec les objectifs réglementaires	<p>X Réduction des émissions de GES</p> <p>Séquestration carbone</p> <p>Maîtrise de la consommation d'énergie</p> <p>Production et consommation d'ENR</p>	<p>Matériaux biosourcés</p> <p>Qualité de l'air</p> <p>Adaptation</p>
Indicateurs de moyens	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Poursuivre les actions engagées dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) ✓ Poursuivre et développer les actions spécifiques au territoire, inscrites dans le projet de service déchets de la CCTC ✓ Poursuivre la mutualisation du matériel entre communes et CCTC ✓ Développer l'installation de corbeilles de tri sélectif dans les espaces et les bâtiments publics via la passation de commandes groupées et de conseils auprès des communes 	
Éléments de l'EES à prendre en compte dans la mise en œuvre des actions	<p>Pas de point de vigilance.</p>	

Actions programmées

Nom	Descriptif	Porteurs	Partenaires	Financements	Lancement
Poursuivre les actions engagées dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)	<p>PLPDMA (2018 -2025) reposant sur les axes d'action suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets 2. Lutter contre le gaspillage alimentaire 3. Sensibiliser les acteurs et promouvoir leur action de prévention 4. Mettre en place et renforcer les actions emblématiques favorisant la consommation responsable 5. Augmenter la durée de vie des produits 6. Etre éco exemplaire 7. Utiliser les instruments économiques 8. Réduire les déchets du BTP 9. Réduire les déchets des entreprises 10. Organiser la gouvernance du PLPDMA 	SIRTOMAD CCTC	Communes ADEME Associations locales	Région ADEME	Déjà en cours
Poursuivre et développer les actions spécifiques au territoire, inscrites dans le projet de service déchets de la CCTC	<p>Projet de service reposant sur les 4 axes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la qualité de service auprès des usagers (améliorer : les outils de communication, les services de suivi, l'entretien et l'emplacement des bacs de regroupements, le service de déchetteries) - Améliorer la qualité du tri (renforcer l'individualisation des bacs de tri sur certaines communes pour mieux identifier les erreurs de tri et permettre une sensibilisation ciblée ; renforcer les actions de sensibilisation à la prévention et au tri) 	CCTC	SIRTOMAD ADEME		Déjà en cours

AR Prefecture

082-200066322-20211216-DEL12202124-DE

Reçu le 16/12/2021

Publié le 16/12/2021

	<ul style="list-style-type: none">- Optimiser le fonctionnement du service- Assurer une gestion de proximité des biodéchets				
Poursuivre la mutualisation du matériel entre communes et CCTC	Réaliser un état des lieux du matériel disponible, communiquer sur les disponibilités et organiser les utilisations	CCTC	Communes		Déjà en cours
Développer l'installation de corbeilles de tri sélectif dans les espaces et les bâtiments publics via la passation de commandes groupées et de conseils auprès des communes	Organiser des commandes groupées et sensibiliser les agents communaux procédant à leurs achats afin d'éviter les erreurs de signalétique (mettre par exemple en place un guide d'achat) Installer des points de dépôt de petits flux de déchetterie (ampoules, piles...)	CCTC	Communes SIRTOMAD	ADEME	2023

AXE 8 Être exemplaire et mobiliser autour du PCAET

Indicateurs de résultats proposés

Finalités :

- ✓ Les communes et la communauté de communes montrent l'exemple en étant des organisations écoresponsables.
- ✓ Les communes et la communauté de communes s'engagent sur la réduction de leurs consommations d'énergie, d'eau, de ressources, sur la réduction de leurs émissions gaz à effet de serre et polluantes et sur le développement de leur production d'énergie renouvelable.
- ✓ Mobiliser et engager les acteurs et actrices du territoire sur l'atteinte des objectifs du PCAET

Objectifs quantitatifs :

- ✓ 3 000 m² de bâtiments publics sont rénovés chaque année
- ✓ Stratégie généralisée sur l'éclairage public

Suivi annuel

46. Budget de la communauté de communes Terres des Confluences consacré aux travaux de rénovation énergétique du patrimoine public (en €)
47. Budget de la communauté de communes Terres des Confluences associé à la politique climat-air-énergie (en €/hab/an)
48. Consommation d'énergie finale des bâtiments de la communauté de communes Terres des Confluences (rapporté au nombre d'habitant, en kWh/hab.)
49. Production d'énergie renouvelable de la communauté de communes Terres des Confluences (en MWh) ou puissance installée (en MW ou kW)
50. Consommation de l'éclairage public de la communauté de communes Terres des Confluences (en kWh/hab.an)

Suivi tous les 3 ans

51. Production d'énergie renouvelable des communes (en MWh) ou puissance installée
52. Consommation d'énergie finale des bâtiments communaux (rapporté au nombre d'habitant, en kWh/hab.)
53. Consommation de l'éclairage public des communes (en kWh/hab.an)
54. Émissions de gaz à effet de serre globales annuelles du territoire (en teqCO₂)
55. Consommation énergétique annuelle du territoire par habitant (en MWh/hab.an)

N° Fiche	8.1.1. Mener une démarche d'exemplarité interne dans toutes les thématiques du PCAET									
Descriptif et enjeux	<p>Axe 8 – Etre exemplaire et mobiliser autour du PCAET</p> <p>Objectif stratégique 8.1. Montrer l'exemple</p> <p>Le programme d'actions du PCAET est très fortement tourné vers la mise en œuvre d'actions dans le cadre des compétences territoriales. Il s'agit ainsi de préparer le territoire et ses acteurs aux changements à venir et de mettre en œuvre les conditions de ce changement.</p> <p>Mais, en tant que structure porteuse du PCAET, Terres des Confluences se doit d'être exemplaire sur son propre fonctionnement. Il s'agit donc ici de formaliser une stratégie interne relative à la gestion durable du patrimoine et des services de la collectivité qui intègre les enjeux du PCAET : réduction des émissions de GES et des consommations énergétiques internes, mise en place d'une mobilité durable, réduction de la consommation en eau et de la production de déchets, ...</p>									
Liens avec les objectifs réglementaires	<table border="0"> <tr> <td>X Réduction des émissions de GES</td> <td>X Matériaux biosourcés</td> </tr> <tr> <td>X Séquestration carbone</td> <td>X Qualité de l'air</td> </tr> <tr> <td>X Maîtrise de la consommation d'énergie</td> <td>X Adaptation</td> </tr> <tr> <td>X Production et consommation d'ENR</td> <td></td> </tr> </table>		X Réduction des émissions de GES	X Matériaux biosourcés	X Séquestration carbone	X Qualité de l'air	X Maîtrise de la consommation d'énergie	X Adaptation	X Production et consommation d'ENR	
X Réduction des émissions de GES	X Matériaux biosourcés									
X Séquestration carbone	X Qualité de l'air									
X Maîtrise de la consommation d'énergie	X Adaptation									
X Production et consommation d'ENR										
Indicateurs de moyens	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en place une stratégie patrimoniale durable en appui sur le conseil en énergie partagée du SDE ✓ Améliorer la qualité de l'air intérieur dans les bâtiments publics via une politique communautaire de surveillance, d'achat et d'entretien plus durable ✓ Poursuivre l'amélioration de la performance de l'éclairage public en appui sur le SDE ✓ Poursuivre la réduction des déchets ✓ Poursuivre la réduction de la consommation en eau via des outils de suivi/contrôle et l'installation d'équipements d'économie et de récupération d'eau ✓ Mettre en œuvre une politique d'achats publics responsables reposant sur un service marché mutualisé CCTC/communes ✓ Poursuivre la politique de mobilité interne reposant sur l'achat de véhicules verts/vélos, l'installation d'équipements et le développement du télétravail et des visioconférences 									
Éléments de l'EES à prendre en										

AR Prefecture

082-200066322-20211216-DEL12202124-DE
Reçu le 16/12/2021
Publié le 16/12/2021

**compte dans la
mise en œuvre
des actions**

A large, empty rectangular box with a thin black border, positioned to the right of the purple text box.

Actions programmées

Nom	Descriptif	Porteurs	Partenaires	Financements	Lancement
Mettre en place une stratégie patrimoniale durable en appui sur le conseil en énergie partagée du SDE	<p>Parc immobilier de la CCTC et des communes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - diagnostics de performance énergétique (repérage des bâtiment énergivores...) - suivi des consommations énergétiques - contrats de performance énergétique - groupements de commande /mutualisation de projets pour les énergies renouvelables et les travaux - accompagnement des projets ENR (conseil, recherche de financement, diagnostic...) - engagement auprès de fournisseurs d'électricité verte - toitures et façades végétalisées 	CCTC Communes	SDE ADEME Gestionnaires d'énergie E	ADEME Etat Caisse des dépôt (intracting)	2022
Améliorer la qualité de l'air intérieur dans les bâtiments publics via une politique communautaire de surveillance, d'achat et d'entretien plus durable	<p>Mise en place d'une politique mutualisée (CCTC/communes) pour répondre à l'obligation réglementaire de surveillance de la qualité de l'air dans les bâtiments recevant du public sensible.</p> <p>Mise en place d'une politique d'achat public plus durable : achat de matériaux, mobiliers de bureau et produits d'entretiens plus sains (non émetteurs de COV) Sensibilisation des utilisateurs des locaux et du personnel d'entretien</p>	CCTC Communes	Coordonnateur CLS CCTC Education Nationale ADEME ARS		2024
Poursuivre l'amélioration de la performance de l'éclairage public en appui sur le SDE	Performance technique des équipements, changement d'habitudes et sensibilisation (conseil, recherche de financement, diagnostic...)	CCTC Communes	SDE ADEME Gestionnaires d'énergie	ADEME EDF SDE	Déjà en cours
Poursuivre la réduction des déchets	<p>S'appuyer en particulier sur le développement de la dématérialisation (numérisation), des équipements de tri / compostage et des achats responsables.</p> <p>- Poursuite des actions de dématérialisation déjà engagées</p>	CCTC Communes	SIRTOMAD SERD (ADEME)	ADEME EDF SDE	Déjà en cours

	<ul style="list-style-type: none"> - Généralisation des poubelles de tri et des composteurs (lorsque cela est pertinent) dans les bâtiments et les espaces publics - Généralisation du réflexe d'achat ou de location de matériel durable et réutilisable (verres (en remplacement des gobelets), carafes (en remplacement des bouteilles d'eau) ...) 				
Poursuivre la réduction de la consommation en eau via des outils de suivi/contrôle et l'installation d'équipements d'économie et de récupération d'eau	<ul style="list-style-type: none"> - Contrôle des engagements contractuels avec les syndicats des eaux et réajustement si nécessaire en vue de développer les diagnostics et les rénovations de réseaux pour lutter contre les fuites (installation de dispositifs plus performants) - Installation d'équipements spécifiques (économiseurs d'eau, lave-vaisselles, récupérateurs d'eau si cela est pertinent...) dans tout bâtiment géré par une commune ou la communauté de communes - Etude de l'opportunité de récupérer l'eau de pluie pour les toilettes et le lavage du sol dans chaque bâtiments communal ou intercommunal 	CCTC Communes	ADEME Syndicats des eaux	ADEME	Déjà en cours
Mettre en œuvre une politique d'achats publics responsables reposant sur un service marché mutualisé CCTC/communes	Étudier la possibilité de rédiger un guide de clauses et de critères environnementaux ; conseil sur les marchés publics responsables auprès des communes	CCTC Communes			2022
Poursuivre la politique de mobilité interne reposant sur l'achat de véhicules verts/vélos, l'installation d'équipements et le développement du télétravail et des visioconférences	<p>Poursuivre l'achat de flotte de véhicules plus durables et l'installation de bornes de recharge</p> <p>Etudier l'achat de flottes de vélos et de stationnements vélo</p> <p>Poursuivre le télétravail et étudier la possibilité de mettre en place un accord ou un réseau entre collectivités pour permettre l'utilisation à titre gratuit des tiers lieux par les fonctionnaires</p> <p>Poursuivre l'utilisation de la visioconférence</p>	CCTC Communes	Région ADEME	France mobilité Banque des territoires Région	Déjà en cours

N° Fiche

8.1.2. Piloter le PCAET en démarche d'amélioration continue et se donner les moyens de ses ambitions

Axe 8 – Etre exemplaire et mobiliser autour du PCAET

Objectif stratégique 8.1. Montrer l'exemple

Descriptif et enjeux

La communauté de communes Terres des Confluences s'engage dans un processus d'amélioration continue lui permettant de suivre et d'évaluer régulièrement l'atteinte de ses objectifs.

Ainsi, conformément au décret relatif au PCAET, une démarche de suivi et d'évaluation a été définie. Elle prévoit un suivi annuel des actions et une évaluation stratégique et participative tous les 3 ans.

La mise en œuvre de cette démarche de suivi suppose bien sûr la pérennisation des moyens technique et financier nécessaires à sa réalisation (cf. dispositif de suivi-évaluation du PCAET).

Liens avec les objectifs réglementaires

X Réduction des émissions de GES
 X Séquestration carbone
 X Maîtrise de la consommation d'énergie
 X Production et consommation d'ENR

X Matériaux biosourcés
 X Qualité de l'air
 X Adaptation

Indicateurs de moyens

- ✓ Structurer un système de pilotage du PCAET reposant sur une gouvernance et des instances de suivi partagées
- ✓ Se doter d'une programmation pluriannuelle d'investissement du PCAET en cohérence avec les ambitions
- ✓ Intégrer les enjeux PCAET dans certaines fiches de poste et généraliser les notes de services sur ces thématiques

Éléments de l'EES à prendre en compte dans la mise en œuvre des actions

Pas de point de vigilance

Actions programmées

Nom	Descriptif	Porteurs	Partenaires	Financements	Lancement
Structurer un système de pilotage du PCAET reposant sur une gouvernance et des instances de suivi partagées	Conforter le rôle de la vice-présidente au PCAET et à la mobilité et de la commission communautaire PCAET-mobilité Mettre en place des instances de suivi multi-partenariales	CCTC	Communes Partenaires institutionnels Représentants de la société civile		2022
Se doter d'une programmation pluriannuelle d'investissement du PCAET en cohérence avec les ambitions	Définir un budget PCAET pluriannuel à l'échelle d'un mandat Affecter certaines recettes (IFER, CEE, redevances réseaux, taxe GEMAPI...) au financement de certaines actions du PCAET	CCTC	Communes	Région CD82 Etat Europe PETR SDE82 Banque Publique des territoires	2022
Intégrer les enjeux PCAET dans certaines fiches de poste et généraliser les notes de services sur ces thématiques	Mener une réflexion pour l'intégration d'objectifs de développement durable dans certaines fiches de postes des services techniques (écoconduite, réduction / optimisation des déplacements...) Généraliser l'intégration d'objectifs de développement durable dans les notes de services internes (voiture, climatisation, chauffage, matériel informatique...)	CCTC Communes			2023

N° Fiche	8.2.1. Mettre en place une communication adaptée, poursuivre la concertation et la mobilisation des acteurs									
	Axe 8 – Etre exemplaire et mobiliser autour du PCAET									
	Objectif stratégique 8.2. Mobiliser autour du PCAET									
Descriptif et enjeux	<p>Terres des Confluences a de nombreuses capacités d'actions et elle a la responsabilité d'organiser toutes les conditions de réussite pour le territoire. Sur bien des thèmes, elle peut mettre en place un contexte favorable à la mise en mouvement des acteurs et des habitants, mais elle ne peut pas agir à leur place.</p> <p>Il est donc essentiel de mettre en place une mobilisation des acteurs. Les objectifs sont multiples.</p> <p>Il s'agit également de poursuivre la concertation afin de mobiliser les partenaires du PCAET et mettre en place le programme d'action.</p> <p>Il s'agit également de bien informer l'ensemble des acteurs du territoire sur la diversité des enjeux, de mettre en avant leur capacité à réaliser des actions propres en levant les freins et de renforcer l'acceptabilité des projets. L'enjeu consiste donc à établir mener diverses actions afin de sensibiliser et communiquer sur l'ensemble des thématiques du PCAET.</p>									
Liens avec les objectifs réglementaires	<table border="0"> <tr> <td>X Réduction des émissions de GES</td> <td>X Matériaux biosourcés</td> </tr> <tr> <td>X Séquestration carbone</td> <td>X Qualité de l'air</td> </tr> <tr> <td>X Maîtrise de la consommation d'énergie</td> <td>X Adaptation</td> </tr> <tr> <td>X Production et consommation d'ENR</td> <td></td> </tr> </table>		X Réduction des émissions de GES	X Matériaux biosourcés	X Séquestration carbone	X Qualité de l'air	X Maîtrise de la consommation d'énergie	X Adaptation	X Production et consommation d'ENR	
X Réduction des émissions de GES	X Matériaux biosourcés									
X Séquestration carbone	X Qualité de l'air									
X Maîtrise de la consommation d'énergie	X Adaptation									
X Production et consommation d'ENR										
✓ Indicateurs de moyens	<p>✓ Sensibiliser les agents et les élus via de la communication et l'organisation d'animations fédératrices</p> <p>✓ Pérenniser la concertation avec les partenaires du PCAET via l'organisation d'un comité de suivi annuel et des ateliers de travail ponctuels</p> <p>✓ Formaliser un plan de communication sur l'ensemble des thématiques du PCAET</p> <p>✓ Poursuivre la mobilisation du grand public via l'organisation d'évènements en partenariat avec les acteurs du territoire</p>									
✓ Éléments de l'EES à prendre en compte dans la mise en œuvre des actions	Pas de point de vigilance									

Actions programmées

Nom	Descriptif	Porteurs	Partenaires	Financements	Lancement
Sensibiliser les agents et les élus via de la communication et l'organisation d'animations fédératrices	<ul style="list-style-type: none"> - Communiquer en interne (affiches, guides, newsletters) - Sensibiliser en organisant des défis et des démarches fédératrices internes (ex : création de potagers entretenus par les agents) 	CCTC Communes	Amicales des agents		2022
Pérenniser la concertation avec les partenaires du PCAET via l'organisation d'un comité de suivi annuel et des ateliers de travail ponctuels	Créer et tenir à jour un annuaire des acteurs / partenaires mobilisables	CCTC	Partenaires institutionnels et de la société civile		2022
Formaliser un plan de communication sur l'ensemble des thématiques du PCAET	<p>Développer la communication sur tout type de supports</p> <p>Mettre en place une newsletter spécifique PCAET externe et interne</p> <p>Prévoir des pages « actions concrètes » sur les sites internet communaux et de la CCTC</p> <p>Recenser et communiquer sur les structures et les actions déjà existantes sur le territoire afin d'en améliorer la lisibilité (acteurs institutionnels, privés, associations...)</p>	CCTC Communes	ADEME		2022
Poursuivre la mobilisation du grand public via l'organisation d'évènements en partenariat avec les acteurs du territoire	<p>Evènements en lien avec les thématiques du PCAET</p> <ul style="list-style-type: none"> - réunions thématiques/conférences - ateliers (ex : zéro déchet ; jardinage ; visites de sites (déchetterie, centre de tri...)) - défi "famille éco-gestes" (cf. axe 1 en partie) - forum des initiatives exemplaires / bonnes pratiques (portés par des citoyens, associations...) 	CCTC Communes	Partenaires institutionnels et de la société civile		2022

AR Prefecture

082-200066322-20211216-DEL12202124-DE

Reçu le 16/12/2021

Publié le 16/12/2021

	<ul style="list-style-type: none">- organisation d'actions citoyennes (ex : ramassage déchets)- étudier la possibilité de créer une journée de l'intercommunalité (ramassage déchets – sensibilisation– animation)- lancer des défis/concours/appels à projet : pour les scolaires, particuliers, associations (avec reconnaissance des meilleurs projets) <p>Appui sur un réseau de bénévoles et notamment d'animateurs d'éducation à l'environnement et aux éco-gestes</p>				
--	--	--	--	--	--

N° Fiche	8.2.2. Former les acteurs du territoire									
Descriptif et enjeux	<p>Axe 8 – Etre exemplaire et mobiliser autour du PCAET Objectif stratégique 8.2. Mobiliser autour du PCAET</p> <p>De nombreuses thématiques de travail sont émergentes (adaptation au changement climatique, adaptation, alimentation, etc.) Les enjeux qui leurs sont associés et les modalités d’actions sont encore mal connues de certains. L’objet de cette fiche est donc de diffuser les connaissances nécessaires à l’action. Il s’agira notamment d’apporter des informations aux élus, notamment par le témoignage d’autres élus, l’échange de bonnes pratiques ou des visites de terrain afin de faire connaitre et de partager des modalités d’actions éprouvées. Au niveau des services, il s’agit d’identifier pour chacun quels sont les besoins en information, formation, outils pratiques et organisation pour intégrer au mieux ces enjeux dans les pratiques professionnelles. Enfin il est prévu d’accompagner vers la formation le personnel des structures scolaires ainsi que des associations locales participant aux actions du PCAET.</p>									
Liens avec les objectifs réglementaires	<table border="0"> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/> Réduction des émissions de GES</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> Matériaux biosourcés</td> </tr> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/> Séquestration carbone</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> Qualité de l’air</td> </tr> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/> Maîtrise de la consommation d’énergie</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> Adaptation</td> </tr> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/> Production et consommation d’ENR</td> <td></td> </tr> </table>		<input checked="" type="checkbox"/> Réduction des émissions de GES	<input checked="" type="checkbox"/> Matériaux biosourcés	<input checked="" type="checkbox"/> Séquestration carbone	<input checked="" type="checkbox"/> Qualité de l’air	<input checked="" type="checkbox"/> Maîtrise de la consommation d’énergie	<input checked="" type="checkbox"/> Adaptation	<input checked="" type="checkbox"/> Production et consommation d’ENR	
<input checked="" type="checkbox"/> Réduction des émissions de GES	<input checked="" type="checkbox"/> Matériaux biosourcés									
<input checked="" type="checkbox"/> Séquestration carbone	<input checked="" type="checkbox"/> Qualité de l’air									
<input checked="" type="checkbox"/> Maîtrise de la consommation d’énergie	<input checked="" type="checkbox"/> Adaptation									
<input checked="" type="checkbox"/> Production et consommation d’ENR										
Indicateurs de moyens	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Accompagner vers la formation les agents et les élus ✓ Accompagner vers la formation le personnel des structures scolaires ainsi que des associations locales participant aux actions du PCAET 									
Éléments de l’EES à prendre en compte dans la mise en œuvre des actions	Pas de point de vigilance									

Actions programmées

Nom	Descriptif	Porteurs	Partenaires	Financements	Lancement
Accompagner vers la formation les agents et les élus	Repérer les besoins en formation en lien avec les objectifs de développement durable des services. Il s'agit de formation "métiers" et non de sensibilisation générale. Identifier les formations correspondantes et les proposer aux agents concernés.	CCTC	AMF ADEME CNFPT	Enveloppe de 5000 euros annuels réservée pour la formation des élus (réajustable en fonction des besoins chaque année)	2023
Accompagner vers la formation le personnel des structures scolaires ainsi que des associations locales participant aux actions du PCAET	Identifier les besoins des personnels des structures scolaires et des partenaires pour mener à bien la composante développement durable de leurs missions et leur permettre de sensibiliser efficacement le grand public. Identifier les formations existantes et organiser des sessions collectives.	CCTC	Education Nationale Communes Conseil municipal des jeunes Enseignants impliqués Centres de Loisirs Associations ADEME	Région Education nationale	2023

N° Fiche	8.2.3. Accompagner les communes									
Descriptif et enjeux	<p>Axe 8 – Etre exemplaire et mobiliser autour du PCAET Objectif stratégique 8.2. Mobiliser autour du PCAET</p> <p>Terres des Confluences prévoit de mobiliser les communes autour des enjeux du PCAET à l'échelle communale sur les actions à mener afin de réduire l'empreinte environnementale du territoire.</p> <p>Ainsi les élus et agents des communes de Terres des Confluences sont invités à mettre en œuvre des politiques et actions Climat-Air-Énergie à leur échelle. Pour les aider il s'agit ici notamment de créer un réseau communal d'échange et de partage de bonnes pratiques. Des soutiens financiers seront également apportés aux communes afin de favoriser leur passage à l'action.</p>									
Liens avec les objectifs réglementaires	<table border="0"> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/> Réduction des émissions de GES</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> Matériaux biosourcés</td> </tr> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/> Séquestration carbone</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> Qualité de l'air</td> </tr> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/> Maîtrise de la consommation d'énergie</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> Adaptation</td> </tr> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/> Production et consommation d'ENR</td> <td></td> </tr> </table>		<input checked="" type="checkbox"/> Réduction des émissions de GES	<input checked="" type="checkbox"/> Matériaux biosourcés	<input checked="" type="checkbox"/> Séquestration carbone	<input checked="" type="checkbox"/> Qualité de l'air	<input checked="" type="checkbox"/> Maîtrise de la consommation d'énergie	<input checked="" type="checkbox"/> Adaptation	<input checked="" type="checkbox"/> Production et consommation d'ENR	
<input checked="" type="checkbox"/> Réduction des émissions de GES	<input checked="" type="checkbox"/> Matériaux biosourcés									
<input checked="" type="checkbox"/> Séquestration carbone	<input checked="" type="checkbox"/> Qualité de l'air									
<input checked="" type="checkbox"/> Maîtrise de la consommation d'énergie	<input checked="" type="checkbox"/> Adaptation									
<input checked="" type="checkbox"/> Production et consommation d'ENR										
Indicateurs de moyens	<p>Nombre de réunion annuelle du réseau communal Nombre moyen de commune ayant participé aux réunions</p>									
Éléments de l'EES à prendre en compte dans la mise en œuvre des actions	<p>Pas de point de vigilance</p>									

AR Prefecture

082-200066322-20211216-DEL12202124-DE

Reçu le 16/12/2021

Publié le 16/12/2021

Actions programmées

Nom	Descriptif	Porteurs	Partenaires	Financements	Lancement
Constituer un réseau communal d'échange et de partage de bonnes pratiques en priorisant les visites de sites	Recenser les besoins ainsi que les expériences/projets exemplaires à partager et organiser des réunions thématiques selon les sujets demandées (avec l'intervention d'agents, d'élus ou d'acteurs extérieurs)	CCTC	Communes		2023
Mettre en place un bonus au fonds de concours versé aux communes reposant sur des critères durables		CCTC	Région ADEME	Région PETR	2022